

JANVIER 2026 // Numéro 45

SU' L' PELIAU

LE JOURNAL DE LA COMMUNE DE NOHANT-VIC





Mesdames, messieurs, chers (e) administrés (e),

C'est avec un sentiment différent que je m'adresse à vous cette année. Ce PELIAU, petit journal qui vous a accompagné durant mes deux mandats à la tête de la commune, m'a permis d'exprimer mon ressenti. Je souhaite qu'il ait pu répondre à vos interrogations, vous informer, vous renseigner.

Je remercie le rédacteur en chef et toute son équipe pour le travail réalisé.

La plupart d'entre vous le savent déjà, puisque je l'ai annoncé lors des vœux de 2025, je ne suis pas candidat à ma succession lors des élections municipales de mars 2026. C'est une décision réfléchie, même si je sais, qu'en mon fort intérieur il va me manquer quelque chose. C'est une page qui se ferme sur une période incroyable que je n'avais pas imaginé, mais que vous m'avez permis de vivre, et je voudrais vous remercier très sincèrement.

J'ai aussi une pensée pour une personne qui m'a un jour de 1989 invité à rejoindre son équipe et permis que je vive cette période de politique communale ! Merci monsieur Jacques FRADET.

Puis il y a l'équipe municipale qui m'a accompagné pendant ces douze années, une équipe qui a répondu présente à chaque instant, et qui a fait un travail remarquable. Le Maire peut avoir toutes les qualités, il n'est rien sans son équipe ! Je les remercie très chaleureusement.

N'allez pas croire que tout a été facile ! Chacun a dû trouver sa place, analyser la situation présente, se remettre en cause pour le bien de notre commune. Alors oui je vous le dit, mener cette commune a été pour moi un réel plaisir.

Je sais qu'il reste beaucoup de choses à réaliser, à construire, l'équipe qui va prendre le relai saura mettre en avant notre village pour le faire rayonner au-delà des limites du département.

Nohant vicoises et Nohant vicois, je souhaite attirer votre attention sur le recensement prochain, du 15 janvier au 15 février prochain vous allez rencontrer notre agent recenseur, **faite lui bon accueil**. Cette personne mandatée et accréditée par l'état, est chargée de recenser la population de notre commune. Vous devez savoir que la population de notre village, détermine le montant des subventions qui nous sont allouées par l'état. J'ai bon espoir que nous dépassions les 500 habitants, ce qui nous permettrait des allocations plus importantes, nous en avons bien besoin, au regard des routes qui se dégradent rapidement, et des travaux d'entretien de tous les bâtiments communaux existants, du matériel et autres.

Enfin mes chers administrés, je vous donne rendez-vous le vendredi 16 janvier prochain des 19H30, dans la salle polyvalente de Vic. Je vous présenterai pour la dernière fois mes vœux en tant que Maire, et même si cette période sera électorale donc restrictive, j'apprécierai que nous échangions sur l'avenir de notre beau village.

En attendant de vous retrouver prochainement, je souhaite que ces fêtes de fin d'année soient l'occasion pour vous toutes et tous de vous retrouver en famille, entre amis, pour festoyer, partager, profiter.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes, une année 2026 ambitieuse, pleine de joie, de bonheur.

Le Maire de Nohant-Vic. Patrick NONIN.

Conseils municipaux 2025

27 janvier

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement pour les travaux de remplacement de toiture et d'isolation des combles sur le bâtiment scolaire, avec une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 60 % et 40 % de fonds propres. Le montant est de 19 684,25 € HT.

Rénovation de l'éclairage public : le Fonds Vert sollicité début 2024, a enfin été accordé dans son intégralité soit 17 997,20 €. La DETR a été accordée pour 40 % des travaux hors taxe. Une demande de subvention sera faite à la Région Centre-Val-de-Loire, ainsi qu'auprès du SDEI (Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre).

Point propre de Vic : des lames de terrasse bois ont été posées par les employés communaux, afin d'éviter les risques de chutes suite à glissades.

10 avril

Le Maire a présenté ses décisions :

- demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux) pour les travaux de toiture de l'école pour un montant de 11 810,55 € représentant 60 % du montant des travaux HT.
- remplacement de 6 volets d'un logement communal pour un montant de 4 235,58 € HT.

Le Conseil a voté pour plusieurs délibérations à l'unanimité :

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2024. Les dépenses de fonctionnement ont été de 420 646,41 € et les recettes de 523 544,26 €, soit un excédent de 102 897,85 €. Les dépenses d'investissements se sont montées à 136 111,77 € et les recettes à 84 509,40 € soit un déficit de 51 602,37 €.

Le Conseil Municipal décide le maintien des taux d'imposition 2024 soit pour les taxes foncières 2025, 36,86 % pour le bâti et 48,63 % pour le non bâti. La taxe d'habitation pour les logements vacants et les résidences secondaires reste à 18,89 %. L'ensemble des demandes de subventions présentées par diverses associations et organismes sont refusées.

Suite 10 avril

Le Conseil Municipal décide de faire les travaux d'enfouissement de l'éclairage public à Nohant et valide le financement pour un montant total de 14 640,00 € pris en charge par le SDEI (Syndicat Départemental de l'Électricité de l'Indre) pour 9760,00 € ; le reste à charge pour la commune se monte à 4 800,00 €.

Suite à la fin des travaux de rénovation des 2 églises et de la maison berrichonne, le Conseil Municipal accepte la proposition de Groupama, soit un surcoût annuel de 1 300,00 €.

Le Conseil Municipal approuve la convention de répartition des charges de fonctionnement des églises et de la maison berrichonne entre la Communauté de communes La Châtre/Sainte-Sévère et la commune de Nohant-Vic.

Le Conseil Municipal approuve le budget 2025 avec en fonctionnement en recettes et dépenses 534 349,52 € et en investissement en recettes et dépenses 275 493,83 €.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un désherbeur thermique pour 3 540,00 € TTC, les travaux dans l'ancienne forge (787,50 € TTC en plomberie et 1 234,35 € TTC en électricité), des travaux de busage (2 863,67 € TTC) et le remplacement d'une porte d'entrée d'un logement communal pour 2 418,27 € TTC.

7 juillet

Le Maire a présenté ses décisions :

- Achat d'un désherbeur thermique auprès d'Equip Jardin pour 2 950,00 € HT
- Travaux de plomberie et d'électricité à la Forge pour 656,25 € HT et 1 028,62 € HT
- Travaux de busage chemin de Guérin pour 2 386,39 € HT
- Achat et pose d'une porte d'entrée pour un logement communal pour 2 015,23 € HT
- Travaux de toiture avec isolation des combles pour l'école pour 19 684,25 € HT

Suite 7 juillet

Le Conseil a voté pour plusieurs délibérations à l'unanimité :

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs pour la cantine à compter du 1er septembre, 3,38 € le repas enfant et 5,92 € le repas adulte. Le coût d'un repas est environ de 9,00 €.

Le Conseil autorise le Maire à recruter pour le recensement 2026 (15/01>15/02) un coordinateur communal et un agent recenseur.

En questions diverses, ont été abordés :

Gestion de la canicule à l'école : la commune remercie les parents qui ont prêtés des ventilateurs, la commune a acheté des brumisateurs

Le moteur de la micro-station a grillé (coût 1 500,00 € environ)

Le tracteur tondeuse est en réparation, le devis se monte à 2 500,00 €. Echange au sein du Conseil sur l'achat d'un robot tondeuse pour l'entretien du stade.

Fonds d'Action Rural 2026 : échange au sein du Conseil sur les achats ou travaux envisageables.

Le Fonds permet d'obtenir entre 16 et 17 000,00 € de subvention

La subvention de la Région pour l'éclairage public est en bonne voie ; les subventions de l'Etat et de la Région devrait représenter 80 % du montant HT des travaux.

8 septembre

Le Maire a présenté ses décisions :

Achat d'un robot tondeuse pour 4 817,74 € HT

Acceptation d'un don de 2 447,02 € de l'association Nohant Vie suite à sa dissolution.

Le Conseil a voté pour plusieurs délibérations à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide que la demande de subvention auprès du Fonds d'Action Rural (FAR) pour 2026 portera sur les portes et volets de 2 logements communaux.

Suite à l'avis favorable du Centre de Gestion, le Conseil Municipal décide que la commune adhère à compter du 1^{er} janvier 2026 au contrat groupe Interiale qui permettra une participation de 15,00 € par mois à la complémentaire santé des agents communaux qui souhaiteront adhérer au contrat groupe santé. A cette fin, une réunion des agents communaux sera organisée pour présenter cette offre.

Suite 8 septembre

Le Conseil Municipal accepte l'installation d'un point de vente de produits locaux dans les locaux de l'ancienne boulangerie.

En questions diverses, ont été abordés :

Point radar : le Maire, suite aux demandes des habitants et des commerçants, va demander l'installation d'un radar fixe dans la traversée du bourg de Vic.

La Segec va intervenir pour réparer l'éclairage du stade de Vic.

Les travaux pour l'éclairage public devraient être engagés pour le début 2026.

Les travaux de remise en état de la toiture de l'école ont été menés à bien, cet été, par l'entreprise Gaillat.

L'effectif total du RPI Les champis est de 80 élèves.

6 novembre

Le Maire a présenté ses décisions :

Sollicitation du Fonds d'Action Rural de 2026 pour le remplacement de fenêtres et de volets de 2 logements communaux

Décision de faire réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public par l'entreprise Segec pour un montant de 96 368,30 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification des statuts du RPI Les Champis avec l'ajout de la compétence Centre de Loisirs.

En questions diverses, ont été abordés : Tarifs de la salle des fêtes et des concessions : réunion de la commission le 17 novembre

Suite aux infiltrations d'eau dans une classe, après la rénovation de la toiture, un devis a été reçu de 5 936.40 €.

Au 5 novembre, 15 731 visiteurs ont été enregistrés depuis avril dans l'église Saint-Martin

Travaux d'enfouissement des lignes électriques allée Clésinger à Nohant

Le repas des Anciens aura lieu dimanche 30 novembre, il y a 89 inscrits.

16 décembre

Recrutement d'un agent recenseur, le recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février.

Les tarifs du cimetière et de la salle des faîtes ont été revus.

Les travaux à la forge sont terminés.

Allée Clésinger, fin des travaux d'enfouissements et mise en service le 20 janvier. Pour le parking, les allées Maurice Sand et Honoré de Balzac, les travaux d'enfouissements du SDEI commenceront à l'automne 2026.

Etat civil 2026

mariage:
ESPOSITO Gianluca et RIONDEL Louise (le 16/08/2025)

naissance:
BEHL LEGOUIX Emma (le 19/10/2025)
COUSSANTIER Enza (le 10/12/2025)

décès:
LACAUD Daniel (le 03/04/2025)
JANNY Franck (le 04/09/2025)
MARIÉ Jean (le 13/09/2025)

KIT D'URGENCE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours incite chacun à la constitution d'un **kit d'urgence**, permettant d'assurer une autonomie pendant 3 jours.

Les situations de crise suite à des phénomènes naturels peuvent potentiellement concerter l'ensemble de la population et ainsi affecter chacun d'entre nous.

Face aux risques majeurs, il est impératif que nous soyons collectivement préparés à affronter ces crises, qu'il s'agisse des pouvoirs publics ou de l'implication des citoyens, acteurs de leur propre sécurité.

Les aléas climatiques auxquels nous sommes exposés sont de plus en plus fréquents et se caractérisent par une intensité aux conséquences multiples, tant sur le plan organisationnel que financier, au regard des dégâts constatés. Par ailleurs, les dysfonctionnements affectant les réseaux de toute nature ainsi, les ruptures d'alimentation en eau ou aux coupures électriques récemment vécues dans le département témoignent de la nécessité de renforcer notre niveau de résilience.

Dans cette optique, il convient d'inciter chacun à la constitution d'un **kit d'urgence**, permettant d'assurer une autonomie pendant 3 jours apparaît comme une mesure pertinente et adaptée.

Ce kit pourrait comprendre les éléments suivants :

- Une radio à piles (avec piles de rechange) permettant de capter France Inter, France Bleu ou France Info;
- Des médicaments personnels ;
- Une trousse de premier secours (alcool, pansements, compresses ...);
- Des outils de base (couteau multi-fonctions, ouvre-boîte ...);
- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots de bébé ...);
- Des vêtements chauds et une couverture de survie;
- Une lampe torche (avec des piles de rechange), un briquet et des bougies;
- Un chargeur de téléphone portable; Ses lunettes de vue;
- De l'argent liquide;
- De l'eau potable en quantité suffisante (6 litres par personne);
- Des photocopies des documents essentiels, conservées dans une pochette étanche;
- Le double des clés de la maison et de la voiture;
- Des jeux ou livres pour occuper le temps

L'Amicale des Anciens Elèves de Nohant-Vic

L'AAENV a vécu une belle saison 2024 - 2025 en finissant 4 ème de son championnat de 3 ème division départementale.

L'équipe réserve, toujours en entente avec le club voisin et amis du FC2S (Saint Denis de Jouhet - Sarzay) finit 9 ème de 4 ème division départementale.



Concernant la saison en cours, l'AAENV pourra compter sur une quarantaine de licenciés pour continuer à faire vivre le club.

C'est le duo Nicolas PETROT et Rémi GIRARD, venu d'Ardentes qui encadra l'équipe première et Olivier MARTINIERE s'occupera de l'équipe réserve.

Concernant nos évènements et manifestations, notre traditionnelle vente de calendrier est toujours d'actualité, sans oublier notre soirée dansante (Tartiflette) qui aura lieu le samedi 4 avril 2026.

L'AAENV tenait à remercier ses sponsors, qui ont permis d'habiller le stade de magnifiques panneaux publicitaires.



En ce début de saison, joueurs, dirigeants et supporters n'ont pas manqué de mettre à l'honneur CLAUDETTE, figure emblématique du club pour ses 80 ans.



Guillaume PATUREAU – Président

07 85 69 28 51

Cédric JUBARD – Président

07 80 16 01 61



Après une première année d'activité bien remplie, l'association AMIS DE NOHANT a tenu, début novembre à la maison des Gâs du Berry, son Assemblée Générale.

Une occasion, pour cette très jeune association, de faire un premier bilan sur 2025.

Une « fête des voisins d'hiver » avec une soirée crêpes a été organisée en février.

Plusieurs opérations destinées à collecter des fonds pour la restauration des statues de l'église Sainte-Anne de Nohant ont été proposées; ces restaurations complètent celle réalisée par la Société de Saint-Blaise pour la statue du Saint.



En juin, un récital « Piano sur la remorque » avec le jeune Guillaume Bénoliel qui a joué sur un piano prêté par Philippe Nguyen accordeur de pianos à Nohant, et en juillet une « battle » de chorales. En août une conférence sur le peintre Raoul Adam avec une projection en nocturne de ses œuvres. En septembre, un concert de musique trad dans l'église avec les Gâs du Berry.



Tout au long de l'été des transats ont été mis à la disposition des visiteurs, sous les tilleuls de la place du village, avec une sélection de textes de George Sand.



Une soirée « Pique-nique & Toile », cinéma en plein air et grignotage a également été organisée.

L'année s'est terminée avec l'installation d'une grande crèche bretonne dans l'église Sainte-Anne de Nohant, et par la mise en place d'un grand concours photos, sans gagnant, où toutes les associations et tous les habitants sont invités à partager leur regard sur notre commune et ses hameaux, une opération qui permettra en janvier, à l'occasion des vœux de la municipalité, d'exposer une sélection des photos retenues.



En perpétuelle réflexion et ouverte à toutes les initiatives, l'association AMIS DE NOHANT prépare pour 2026, le retour du tableau de Maurice Sand dans l'église, une exposition consacrée à la disparition de George Sand, la mise en place pérenne de panneaux d'information sur les lieux remarquables du village de Nohant, un stage de formation à la restauration des murets de pierre sèches et peut-être des soirées « cinéma en plein air » autour d'adaptation d'œuvres de George Sand, un atelier de cuisine berrichonne, des rendez-vous de musique trad ?... Vous avez des idées ? rejoignez-nous pour les concrétiser.

A la recherche de notre patrimoine disparu

L'ancien château de Ponthion

par Emmanuel Robin et Bernard Aussanaire



des terres par le seigneur de Courcelles). C'est une carte qui a été faite à la main et notre hypothèse c'est qu'elle a été commandée par le seigneur lui-même (ou son suzerain?) pour bien y faire apparaître les limites de son droit de pêche.

Cette carte est intéressante à plusieurs titres : on y voit l'emplacement d'un ancien moulin avec son bief. Cet ancien moulin, Ton Aben en parle dans son livre « L'Igneraie, ses moulins et meuniers...et les moulins de Nohant-Vic ». L'emplacement de l'ancien château se situait sur la propriété du seigneur de Courcelles. Actuellement il s'agit de la parcelle n° B0161 appartenant à Pierre Demenois et se situant sur la commune de Nohant-Vic (commune de Vic-sur-St-Chartier de 1792 à 1822 et Nohant-Vic à partir de 1822).

Tout est parti de cette carte qui nous a été prêtée, où figure l'emplacement d'un ancien château et d'un ancien moulin au bord de l'Igneraie. Nous l'appellerons « château de Ponthion », vu qu'il est libellé ainsi sur cette carte. Cette carte d'où nous ignorons la provenance originelle nous a interpellés. Elle date certainement d'avant la Révolution Française, vu que le droit de pêche du seigneur de Courcelles y figure, peut-être entre 1719 et 1757 (dates de la possession

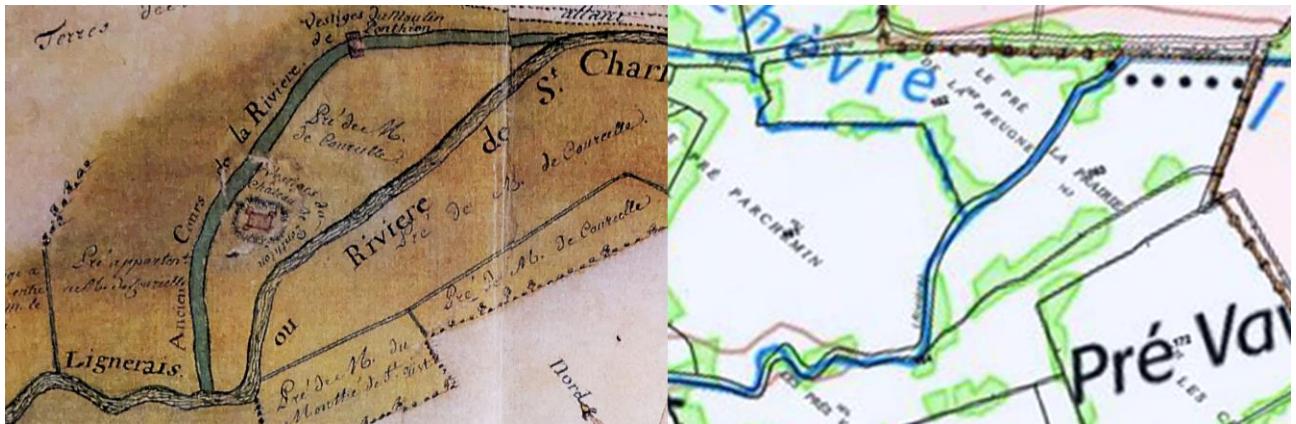


détail de la carte

Avant de se plonger dans cet article, il est bon de résister l'objet de nos recherches. Il s'agit de vestiges d'un ancien château, château ayant existé fort probablement, vu qu'il est indiqué sur cette carte. Nos investigations vont nous emmener, nous allons le voir plus loin, dans une remontée lointaine du passé.

Bien qu'il se situait sur notre commune, il faudra donc que nous raisonnions non pas en communes mais plutôt en paroisses, voire en seigneuries. Il faudra que l'on raisonne également en termes de seigneuries de St-Chartier car, nous le voyons bien sur la carte, la plupart des terres du Seigneur de Courcelles se situeraient sur l'actuelle commune de St-Chartier.

Tout au long de notre enquête, notre démarche pourra se résumer ainsi : d'abord établir des constats, ensuite émettre des hypothèses, ces hypothèses devant ensuite être confirmées par des vérifications qui peuvent s'avérer être des preuves ou des faisceaux d'indices qui peuvent nous amener à en tirer des conclusions en ce qui concerne l'objet de nos recherches, avec toute la prudence nécessaire, vu qu'il s'agit de patrimoine disparu depuis longtemps.



comparaison de l'ancienne carte et de la carte IGN actuelle (la limite des deux communes actuelles St-Chartier et Nohant-Vic sont représentées par les pointillés).

Le moulin de Ponthion :

D'après les recherches de Ton Aben sur les moulins de l'Igneraie, nous retrouvons la famille de Courcelles propriétaire du moulin de Ponthion depuis 1719 (Nicolas François de Courcelles en 1719, Guillaume de Courcelles en 1733 et Jacques de Courcelles en 1746).

Le premier propriétaire de ce moulin qui a été trouvé par Ton Aben était Pierre Guérin, seigneur de Mâron en 1556.

Puisque cette carte semble dater du XVIIIème siècle et qu'elle signale les vestiges du moulin et du château, cela signifie que notre château est bien antérieur à ce XVIIIème siècle.

Les origines du château :

Nous allons donc essayer de remonter le temps et partir des origines.

Nous nous sommes rendus sur place, sur la parcelle « le Pré Parchemin » et avons pu constater une petite motte, près de l'Igneraie ayant la forme d'un cercle de 40 m de diamètre (photo ci-dessous), ainsi qu'une autre motte à côté en forme de croissant.



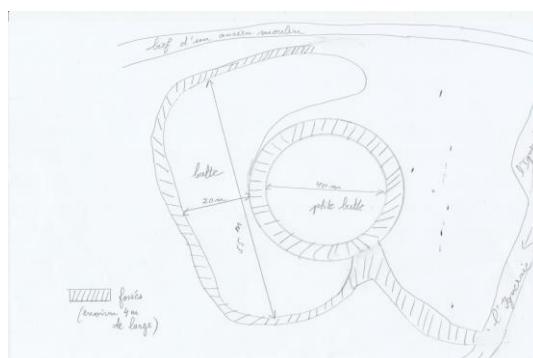
Un faisceau d'indices pour l'origine de ce château :

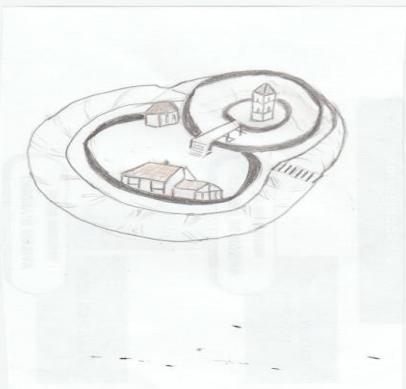
1 - la topographie du site :

La géographie de cet endroit nous amène à croire que ce site était probablement à l'origine, une motte castrale vers le Xème-XIème siècle.

Un château fort en pierre a dû être construit ensuite. Ce château ne figurant pas sur le cadastre napoléonien (1841), ne figurant pas sur la carte de Cassini (1767-1768), est donc antérieur à ces dates. On peut raisonnablement supposer qu'au début du XVIIIème siècle, ce château était en ruine. Nous pouvons en déduire que la construction de ce château en pierre se situerait entre le XIIème et XVIIème siècle.

Voici le plan de ce site tel que nous l'avons constaté :





Voici comment on pourrait dessiner une motte castrale, encore appelée motte féodale.

Une motte castrale, appelée également motte féodale, était une fortification de terre, vers le Xème, XIème siècle. C'était un remblai en terre rapportée, circulaire, appelé le tertre. Ce tertre était la plupart du temps entouré d'un fossé, avec de l'eau. Sur le sommet on y construisait une palissade avec un fortin de bois et une tour de guet appelée donjon. Ce sont les premiers châteaux forts connus qui permettaient de se protéger en cas d'attaque.

En ce qui nous concerne ici, à Ponthion, il ne reste bien sûr, plus du tout de bois. Seul subsiste le relief (buttes plus fossés). Notre histoire s'étalant sur plusieurs siècles, il va sans dire que la terre a dû bouger et que la butte de terre a dû subir quelques affaissements, la parcelle ayant servi de pâturage sûrement tout au long de cette période.

Un château féodal a dû succéder à cette motte castrale. Lors de notre première visite en décembre 2023, il y avait quelques pierres autour de la butte. Lors de notre seconde visite, en août 2025, il n'y avait plus de pierres. Étaient-ce des pierres qui appartenaient à cet ancien château ? Nous ne pouvons l'affirmer.



2 – Une vue aérienne :

Dans un ouvrage intitulé « l'Indre et son passé », bulletin numéro 51, année 2024, édité par le Groupe d'Histoire et d'Archéologie de Buzançais, figurent quelques prospections aériennes en Berry. On y trouve une photo prise à Nohant-Vic d'un lieu intitulé « le Pré Parchemin ». On y voit un cercle comme sur le document ci-dessous et celui de géoportail. Et c'est bien sur cette parcelle « le Pré Parchemin » que nous avons découvert cette motte.



3 - une approche du relief du sol :

Nous nous sommes penchés sur le LIDAR, l'acronyme en anglais de « Light Detection and Ranging », en français : détection et estimation de la distance par lumière ou par laser (wikipedia). Pour faire simple, c'est un instrument de télédétection active. Il trouve des applications diverses (parmi elles la géomorphologie - des reliefs et des processus qui les façonnent - et l'archéologie) . Cette détection par la lumière ou par laser peut permettre, par exemple, d'effectuer une cartographie en 3D à distance.

En ce qui concerne la parcelle du « Pré Parchemin », voici, ce que donne la cartographie (photo ci-dessous). Seul le relief du sol apparaît, c'est en quelque sorte une vue du site où l'on aurait enlevé la végétation. On peut observer l'Igneraie qui serpente (sur la diagonale), le ruisseau de la Chèvre qui arrive dans l'Igneraie, en haut : le bief du moulin et au centre : le cercle qui est peut-être notre motte castrale.

Après la période de la motte castrale :

Nous avons mené des investigations aux Archives de l'Indre pour voir si ce château ne figurait pas sur un document.

On nous signale bien une extension de fortification pour le domaine d'un seigneur de La Chassaigne, proche de la parcelle qui nous intéresse.

Le seigneur Jean II de la Tour Landry, chevalier, comte de Châteauroux, baron de Boulogne, marquis de Quibourg et seigneur de St-Chartier vendit son comté de Châteauroux, lot dit d'Orient comprenant le Château Raoul, au prince de Condé. Il conservait Saint-Chartier et le 3 août 1613 donnait permission à Bégot de Valzargues, seigneur de la Chassaigne, paroisse de Vic-sur St Chartier, de « fortifier le chastel et maison noble, d'y faire murailles avec tous fossés et pont-levis, colombier, garenne, droit de rivière depuis le gué de Ponthion au gué du Peu, droit de ban dans le cœur de l'église de St-Chartier » (archives départementales F 559).

Est-ce à cette date là que notre château en pierre aurait été construit, ou une tour ou un colombier ? Pure hypothèse.

Nous nous attarderons un peu sur les fiefs de Ponthion, Roche et La Porte, qui géographiquement semblent être les plus concernés.

Dans son histoire de St-Chartier, l'abbé Jacob évoque la sentence de justice de St-Chartier, à l'égard du seigneur Gilles Lucas, qui prend possession d'un fief, notamment à Ponthion qui est un fief noble. Il en prend possession le 25 décembre 1656 : habitations, dépendances, jardins et moulin . Et cela se fait avec tout le cérémonial de l'époque : « en entrant dans les locaux et en sortant, en ouvrant et en fermant les portes, en rompant les branches d'ormeaux et d'arbres fruitiers. » (Hector de Corlay « Saint-Chartier au temps de ses anciens seigneurs »).

On apprend également que ce Gilles Lucas achète, le 2 janvier 1657, à un laboureur de La Chassaigne « le champ Filloux » situé sur la paroisse de Vic. Nous n'avons pas retrouvé ce « Champ Filloux », mais nous avons trouvé qu'il se situait sur le chemin de La Chasseigne à Saint-Chartier (actuellement chemin privé). Ce chemin, en amont, longe le pré Saint-Priest, où se trouvait la chapelle du même nom. Gilles Lucas était chevalier, procureur et promoteur des Ordres militaires de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare, marquis de Saint-Marc, seigneur de Saint-Gouard, capitaine lieutenant du régiment des Gardes de Sa Majesté. Il obtint la terre de St-Chartier par son mariage avec Renée Nicollay.

Le 6 février 1670, sont précisés certains droits de passage : « Haute et puissante dame Renée Nicollay épouse de haut et puissant seigneur Gilles Lucas afferme pour 9 ans à André Augras vigneron demeurant à Vic-sur-St-Chartier les droits de péage, bacage, rouage que le dit seigneur de St-Chartier a droit de pouvoir sur tous les marchands faisant trafic passant par le grand chemin de La Châtre à Yssoudun... »

Nous nous attarderons sur l'Aveu et dénombrement du Marquisat de Presle (le Magnet). Aveu et dénombrement que rend au Roi, par devant nos seigneurs de la chambre des comptes à Paris Pierre Jean François de La Porte, Chevalier marquis de Presle , Mers, Saint-Chartier, Sarzay et autres lieux.

L'aveu, en droit féodal, est une déclaration écrite que doit fournir le vassal à son suzerain, avec la liste de biens contenant beaucoup de détails, lorsqu'il entre en possession d'un fief. L'hommage, une fois rendu, le vassal doit fournir son aveu et dénombrement. Dans cet article, il « avoue » ou reconnaît sa vassalité et il dénombre ou énumère dans le détail les droits et possessions qui composent son fief. Par cette énumération, le dénombrement est la source principale qui puisse faire connaître les droits seigneuriaux.

Le marquis de Presle a droit de justice haute et basse sous le titre de Baronne réunie audit Marquisat de Presle, car, tout seigneur qui réunissait sous sa domination les droits de justice de plusieurs paroisses ou terroirs attachait, suivant un usage, le titre de Baronne à la seigneurie où il faisait sa résidence principale.

On trouve dans cet aveu, la liste des fiefs relevant de la baronne de Saint-Chartier : « les fiefs de La Roche et Pontion, possédés par le sieur de Courcelle de la ville de La Châtre le fief de La Chassaigne possédé par la Dame de Genetou de Vallière le fief de Ripoton, ses appartenances et dépendances, un dixme de bled, vin, lainage et charnage qui se prend et lève en la paroisse de Vic, un terrage appelé le Terrage du Charriot, le tout possédé par le seigneur de Nohan.

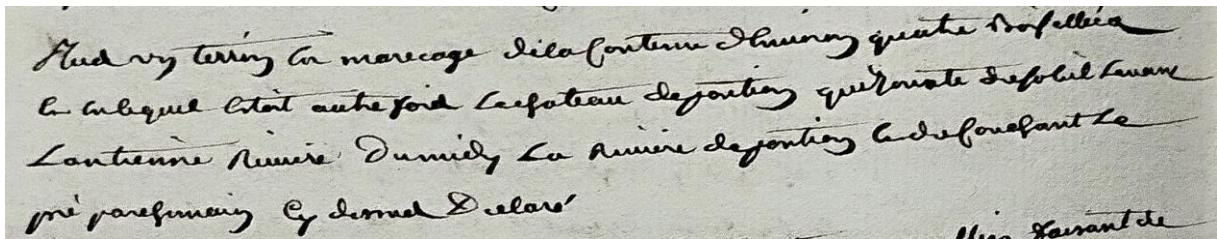
Le fief et moulin de Barbotte appartenant audit seigneur Marquis de Presle, dépendant de la seigneurie de Sarzay. »

N.B. : là encore, nous avons essayé de respecter l'orthographe originelle.

- *Le dixme de bled, c'est un impôt correspondant au dixième de la récolte de blé qui doit être prélevé par l'Eglise.*
- *Le terrage, c'est une redevance levée par le seigneur sur les produits de la terre.*
- *Le charnage, c'est un droit féodal sur l'augmentation du bétail.*
- *Une boisselée est une unité de surface variable en fonction de la région (exemple : au XVIIIème siècle, à Châteaumeillant, 90 ha équivalaient à 350 boisselées, soit environ un quart d'hectare pour une boisselée). En 2025, chez nous, dans la plupart des endroits, un hectare équivaut à 10 boisselées.*

Une preuve que le château a existé :

Dans les Archives de l'Indre, nous avons trouvé un acte du notaire Pierre Villain , du 22 août 1757, probablement le même aveu que celui ci-dessus, enregistrant l'aveu du sieur Jacques de Courcelles à Jean-François de La Porte, chevalier, seigneur marquis de Presle, seigneur de Saint-Chartier :



En traduisant dans notre français d'aujourd'hui , voici ce que cet extrait ci-dessus signifie : « Plus un terrain en marécage de la contenance d'environ quatre boisselées et sur lequel était autrefois le château de Ponthion qui jouxte, du soleil levant l'ancienne rivière, du midi la rivière de Ponthion et du couchant le Pré Parchemin ci-dessus déclaré. »

L'ancien moulin est également évoqué dans cet aveu :

pré parchemin & cornet de lauré
Plus un terrain sur lequel était antérieurement un moulin faisant de belle farine appellé le moulin de Ponthion ce dont il ne reste que les fondements, ce auquel terrain est attenant une terre labourable de la contenance d'environ huit boisselées, jouxtant le tout du soleil levant le chemin tendant de Saint-Chartier à La Breuille, du midi un petit ruisseau où passait autrefois la vieille rivière, du couchant un pré appelé Pré Parchemin au sieur Rousseau appartenant.

Traduction : « Plus un terrain sur lequel était antérieurement un moulin faisant de (belle) farine, appelé le moulin de Ponthion, ce dont il ne reste que les fondements, ce auquel terrain est attenant une terre labourable de la contenance d'environ huit boisselées, jouxtant le tout du soleil levant le chemin tendant de Saint-Chartier à La Breuille, du midi un petit ruisseau où passait autrefois la vieille rivière, du couchant un pré appelé Pré Parchemin au sieur Rousseau appartenant. » (cf livre Ton Aben sur les moulins)

Plutôt que d'employer le nom des quatre points cardinaux tels que nous les connaissons, dans les écrits de notre époque, on parlait d'orient (ou de levant) pour l'est, d'occident (ou de couchant) pour l'ouest, de midi pour le sud et de septentrion pour le nord (Septentrion étant l'ancien nom de la constellation de la Grande Ourse qui indique le nord).

Une autre hypothèse à envisager :

Ton Aben nous parle d'une dépression sur le terrain qui « pouvait être la réserve d'eau en amont du moulin et le canal de fuite qui ramenait l'eau à la rivière l'Igneraie. »

Pour nous, il n'est pas impossible qu'à l'époque où le moulin a été construit, le château était déjà en ruine et que les fossés déjà existants aient été modifiés pour faire un canal de fuite. L'histoire du château et celle du moulin se seraient peut-être ainsi succédées en quelque sorte.

Une incertitude ?:

Une autre incertitude demeure : est-ce que cet ancien château était à l'emplacement exact de cette butte, susceptible d'être une motte castrale ? Il ne faut pas oublier que cette carte a été faite à la main, ce qui peut engendrer une certaine imprécision sur l'emplacement du château, malgré une grande précision dans le dessin de la rivière Igneraie que nous avons comparé avec la carte IGN au 1/25 000ème.

Nos certitudes :

Ce dont nous sommes sûrs : ce château, en tant que vestige, figure sur la carte initiale, et nous le retrouvons sur un acte du notaire Pierre Villain en tant qu'ancien château.

Une butte existe, ressemblant fort à une motte castrale, et répertoriée en tant que telle comme une éventuelle motte castrale dans le bulletin du groupe d'Histoire et d'Archéologie de Buzançais.

Conclusion :

Sans en être sûrs à cent pour cent, mais avec tous nos recoupements lors de nos investigations, nous pouvons émettre les hypothèses suivantes : il se pourrait bien que notre butte soit à l'origine une motte castrale (butte de terre avec tour en bois), puis au fur et à mesure du temps soit devenue un château en pierre, d'où notre détail de la carte « vestiges du château de Ponthion ». Ce château est tombé en ruine, avant ou après que le moulin ait été construit, et il ne devait rester qu'un amas de pierres au moment où cette carte a été faite. Notre château n'a sûrement pas vécu de nombreux siècles.

Sources :

Archives de l'Indre, « l'Igneraie, ses moulins et meuniers...et les moulins de Nohant-Vic » par Ton Aben, « l'Indre et son passé » (bulletin 51) par le groupe d'Histoire et d'Archéologie de Buzançais, Wikipédia, Hector de Corlay (l'abbé Jacob) « histoire de Saint-Chartier », témoignages de Gérard Coulon (archéologue, historien et écrivain), Archives de la mairie de Saint-Chartier, livres d'Eugène Hubert et Emile Chénon.

Remerciements :

Pierre Demenois, Philippe Bertrand, Gérard Coulon, Colette Audebert, Patrice Charbonnier, la municipalité de Saint-Chartier, la municipalité de Nohant-Vic, les fonds patrimoniaux de la bibliothèque de La Châtre, le personnel des Archives de l'Indre, Ludwig Aussanaire, Maïté Aussanaire.



Du 15 janvier au 14 février

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement etc.

Des chiffres du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies etc. La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie : par courrier ou par la visite d'un agent recenseur.

Vous pouvez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide : répondez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice internet, et laissez-vous guider !

Vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer. Vous pouvez aussi les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Urgences médicales 36 (UM 36)

22 avenue Marcel-Lemoine à Châteauroux

Tél. : 02 54 34 34 34.

La structure fonctionne actuellement de 8h à minuit avec un médecin titulaire dépêché sur la structure.

Attention : UM 36 a vocation à répondre aux besoins de médecine générale en l'absence du médecin traitant ou si celui-ci ne peut pas répondre à la demande. Les médecins urgentistes sont également là pour les soins ne relevant pas des urgences de l'hôpital de Châteauroux.



Comité des fêtes de Nohant-Vic

L'année 2025 a été riche en manifestations organisées par le Comité des Fêtes avec la participation de nombreux bénévoles,
Samedi 11 janvier, sur la place St Martin, une dégustation d'huîtres a été proposée ce qui a permis à nombreux d'entre nous de se retrouver en ce début d'année.



Samedi 8 février, plus de 120 personnes se sont déplacées pour assister à la représentation théâtrale de la troupe du Masque de Sganarelle, l'intitulé de la pièce était « La Bonne Planque ». Une très bonne pièce appréciée par tout le public.



Le **dimanche 25 mai** ont eu lieu le vide-grenier ainsi que le marché d'art et d'artisanat. Environ 50 exposants y ont participé, auxquels se sont ajoutés 17 exposants installés dans la salle des fêtes. L'exposition de motos anciennes, quant à elle, a une nouvelle fois fait rêver les visiteurs.



La Fête de la musique s'est tenue **le vendredi 20 juin** sous une chaleur estivale. L'Harmonie municipale a ouvert la soirée en assurant l'ambiance, avant que le groupe Doozy ne prenne le relais et poursuive les festivités au rythme du rock.

Samedi 8 novembre a eu lieu un repas soirée paëlla.
Le Comité des fêtes a choisi d'offrir à l'école maternelle de Nohant-Vic un ensemble de jeux de balles, financé grâce à une partie des bénéfices de cette soirée.

Le comité des fêtes reconduit pour **2026** toutes ses manifestations :

Samedi 17 janvier : dégustation d'huîtres

Samedi 31 janvier : théâtre avec la troupe de Sganarelle

Dimanche 31 mai : Marché d'Art et d'Artisanat

Vendredi 19 juin : Fête de la musique

Samedi 7 novembre : Repas

Le comité loue également des ramées, des tables et des chaises qui peuvent être livrées.

Tous les bénévoles qui œuvrent pour permettre à toutes ces manifestations d'exister, sont chaleureusement remerciés.



Contact Pascal SELLERON :
06 98 71 09 41
Mail :
comitefetesnv@gmail.com

ASSOCIATION Fleurs De Siam



36400 Nohant Vic

Aidons ces enfants
orphelins de Thailande



Afin de récolter des fonds, l'association *Fleurs de Siam* a mené plusieurs actions en 2025 :

Vente de compositions florales lors du vide-grenier et du marché d'art organisés en mai à Nohant-Vic.

Vente d'articles de décoration de Noël le 28 novembre au marché de Noël de Verneuil-sur-Igneraie.

Soirée « Vin chaud » le 11 décembre 2025, qui a animé la place Saint-Martin de 18h00 à 21h00.
Vente de crêpes et de confitures les 13 et 14 décembre dans la salle des fêtes, lors du Marché Gourmand.



En 2026, l'association renouvèlera ses actions. Les dates sont précisées dans le calendrier joint au P'Liau.

Nos Meilleurs Vœux pour 2026 ຂອວຍພັປໍ 2026 ໄທດີທີສຸດ

Contact : Mireille Bernardet 0682216994 fleursdesiam36@gmail.com



L'association a été créée il y a environ 70 ans par plusieurs propriétaires de terres agricoles situées autour de Laleuf. Nous remercions chaque saison leur initiative. Les membres de la société de chasse privée de Laleuf n'ont cessé de la faire évoluer au fil des saisons.

Aujourd'hui encore les maîtres mots sont : le respect de l'environnement, celui de nos amis non chasseurs amoureux de la nature, ainsi qu'un prélevement de gibier raisonné.

Le tout agrémenté par une convivialité que nos invités chasseurs ou non chasseurs peuvent confirmer

Contact : M Fabrice GRANGER : 06.30.35.57.24

La Société des Gâs du Berry et Aultres Lieux du Centre



La Société des Gâs du Berry et Aultres Lieux du Centre a été fondée le 21 septembre 1888 à Châteauroux par Edmond Augras. Les Gâs du Berry sont donc, après 138 ans d'exercice, la plus ancienne société de musique traditionnelle.

Aujourd'hui, les Gâs du Berry sont au nombre de 70 sociétaires et ont élues en 2024, 2 co-présidentes, Marion Pinoteau et Lou Fradet.

Nous portons nos habits traditionnels, avec pour les femmes, robe, tablier et coiffe de La châtre, pour les hommes, biaude et foulard. Nous portons aussi pour nos concerts ou nos prestations des vêtements plus adaptés, chemise/chemisier blanc, tee-shirt.



L'atelier musique est ouvert tous les samedi de 15h00 à 17h00, des cours d'initiation et des prêts d'instruments sont possibles.

L'atelier danse est également ouvert aux danseuses et danseurs, tous les 2èmes vendredis de chaque mois, les répétitions sont plus resserrées en fonction de animations prévues.



Nous animons des fêtes, des bals, des repas, des défilés, des processions, des évènements privés, des initiations à la danse et des veillées ...

Nous proposons des spectacles en plein air ou dans des salles, dans des résidences, et aussi dans notre maison à Nohant, juste en face de celle de George Sand.

2026 marquera le 150 ème anniversaire de la disparition de George Sand.

Le 1^{er} président d'honneur des Gâs du Berry fut son fils Maurice et à sa disparition ses 2 filles, Gabrielle et Aurore Sand, lui succédèrent. Aurore, très présente dans la vie de la Société, nous a accompagné jusqu'à son décès en 1961. Cette même année, les Gâs du Berry ont fait l'acquisition de leur maison, au 5 place Sainte-Anne, juste en face de la maison de George Sand. Nous sommes très attachés à notre illustre voisine, en témoigne les nombreuses représentations en spectacle vivants de ses romans champêtres, mais pas seulement.

En 2026, les Gâs du Berry proposeront en mars/avril « la marche des domaines de George Sand »; fin juillet, un spectacle tiré de la rencontre des personnages des romans champêtres, une conférence musicale sur les carnets de Nohant sur lesquels George Sand a noté des morceaux de notre musique, en décembre une veillée berrichonne avec les « contes d'une grand-mère ».



5, place Sainte-Anne 36400 Nohant-Vic

<http://lesgasduberry.fr>

lesgasduberry@orange.fr

07 82 88 49 23

Quelques compléments d'informations sur la chapelle de Saint-Priest

par Emmanuel Robin et Bernard Aussanaire

Nous avons vu, dans l'article du précédent bulletin municipal de janvier 2025 (Péliau n° 44) que la chapelle de Saint-Priest, située entre La Chasseigne et Enveau, avait été vendue comme bien national le 22 octobre 1791.

Nous avons découvert, récemment, en recherchant dans les Archives de l'Indre, que cette chapelle apparaissait plusieurs fois dans des documents datés dans des siècles différents.

Revenons un peu en arrière et intéressons-nous au 17 avril 1579. Ce jour-là, il y eut une vente de plusieurs parcelles par Hugues d'Assy, seigneur de Jouhet et de Rochefolle, guidon¹ de la compagnie de Monseigneur de Montpensier, demeurant à Rochefolle, paroisse de Fougerolles à Balthazar du Creuset, seigneur de la Chassaigne, demeurant à Châteaumeillant. »

Parmi ces différentes ventes, retenons celle-ci : « une pièce de terre appelée Le Chezault à Jehan, contenant 6 boisselées², avec un petit pré à cueillir une charrette de foin, entre le village de La Chassaigne et la Chapelle du St Pryé, qui jouxte d'une part le chemin qui va du Guérin en Vault, d'autre le chemin que l'on va de ladite chapelle en Vaulx et d'autre part les terres dudit sieur de la Chassaigne, appelée le champ du Plaix... »

Lesquels héritages estoient dépendant de la Chapelle de St Pryé, membre du prieuré de St Denis de Jouhet, lesquels ledit seigneur de Rochefolle a depuis acquis par décret fait par les députés et commissaires aux biens ecclésiastiques de Bourges, suivant le maniement du Roi. »

On trouve, le 4 mai 1683, une « transaction entre Louis Girode, curé de St-Chartier, et Louis Périgault, prieur curé de St-Denis de Jouhet, au sujet de la terre de Champ Fillaud, dépendant de la chapelle de St Priest. »

Le 15 novembre 1685 : « Accense³ par devant Moyne notaire à St Chartier, par Léonard Périgault, prieur curé de St Denis de Jouhet, pour 81 ans à François Janvier, procureur fiscal de la seigneurie de St Chartier et greffier de La Berthenoux de la terre de Ponthion, dépendant de la chapelle de St Priest construite en la paroisse de Vic et dépendant du Prieuré de St Denis de Jouhet, qui jouxte les chemins tendant de La Châtre à Issoudun et d'Issoudun au village le Bussière (La Bussière, paroisse de Montipouret), et celui tendant du gué de Ponthion au village de Fins, ladite terre contenant 10 boisselées, moyennant 30 sols et 10 deniers payables à la St Michel. »

Le 22 mai 1778 : « Bail emphytéotique⁴ de 27 ans par devant Michelot, notaire royal résidant à Fougerolles et St Denis de Jouhet, consenti par Pierre Salomon, prieur curé de St Denis de Jouhet à Pierre Ursin Boucheron, fermier de la seigneurie de St Août, résidant à St Août d'un champ de 6 boisselées dépendant de la Chapelle de St Priest, située en la paroisse de Vic sur St Chartier, et annexé à la cure et prieuré de St Denis de Jouhet, appelée le champ de Ponthion située près le gué de Ponthion, paroisse de Vic, qui jouxte du levant le chemin de St Chartier allant à Bussière, du couchant le carroir de Ponthion et du septentrion⁵ la rivière qui descend de St Chartier à Bussière et ledit carroir de Ponthion, moyennant 4 £. (livres) par an payables le 11 novembre (contrôle des actes de La Châtre) . »

Le 20 mars 1791 : « Soumission d'acquérir⁶ par Philippe Alaphilippe de Vic sur St Chartier, et estimation de ladite Chapelle par François Benoist, commis par le distict de La Châtre.

Une chapelle appelée Chapelle de St Prié, située sur la paroisse de Vic sur St Chartier, avec le terrain qui est autour d'icelle en dépendant, qui jouxte les terres de M. Gasnier et le chemin de StChartier à la Chassaigne... Nous avons estimé qu'elle pouvait valoir la somme de 100 £. »

Le 17 mai 1791 : « soumission par Chartier Martinet de Vic et estimation de deux champs dépendant ci-devant de la Chapelle de St Priest, paroisse de Vic.

1° : un champ de 15 boisselées appelé champ de Ponthion qui jouxte d'une part la rivière, d'autre le chemin de La Breuille à La Châtre, et d'autre celui de St Chartier à Buxières. Le champ est affermé 4 £. au sieur Baucheron par bail emphythéotique de 29 ans (Michelet, notaire, 11 novembre 1778), valant 11£. 10 sols de revenu.

2° : un champ de 4 boisselées appelé petit champ à la Godière qui jouxte de deux parts les terres du soumissionnaire et d'autre les terres du sieur de Viljovet et Garnier (ou Gasnier), estimé 5 £. de revenu. »

¹ guidon : probablement un officier peu gradé, voire porte étandard de l'assemblée de Monseigneur de Montpensier (définition incertaine).

² boisselée : aujourd'hui il faut, en certains endroits, 10 boisselées pour faire un hectare. Autrefois, c'était très variable d'un endroit à un autre.

³ accense : bail à ferme, à rente ou à cens (redevance).

⁴ bail emphythéotique : bail pouvant durer de 18 à 99 ans.

⁵ septentrion : le nord

⁶ par soumission d'acquérir : nous pensons qu'il s'agit d'un désir d'acquérir en s'engageant contractuellement.

Rappelons qu'à l'époque d'avant la Révolution Française, la monnaie était la livre (livre tournois) qui se divisait en sols et en deniers.

N.B. : tout ce qui est entre guillemets a été transcrit à l'identique des documents trouvés aux archives, l'orthographe de certains mots étant différente parfois de notre époque. On remarquera également les différentes orthographies pour St-Priest.

Nous avons situé le gué de Ponthion aux environs du pont actuel de l'Igneraie sur la route allant de Ponthion à La Breuille.

Remarques :

Nous pouvons constater, à travers tous ces documents, que les transactions s'effectuaient souvent avec des personnes de St-Denis de Jouhet (seigneur, prieur...) car cette chapelle dépendait du prieuré de Saint-Denis de Jouhet.

Il est bon de rappeler que cette chapelle avait été estimée à 100 £. le 20 mars 1791 et qu'elle a été vendue, par adjudication, 400 £. le 15 février 1792, à Mr Pierre Gonin, avec le « champ du Ponthion ».

On connaît à peu près la suite de l'histoire : la chapelle ayant été fermée, elle est tombée en ruine petit à petit. Ses pierres ont certainement terminé dans la construction des maisons avoisinantes. Le culte de Saint Priest a cependant perduré, mais dans le bourg de Vic (cf. article du dernier Péliau).



Etat civil de 1876

Naissance

20/01 Marie Cheramy, de Silvain Cheramy 30 ans journalier La Breuille et de Jeanne Fouratier 30 ans
17/02 Charles Rochereux, de Joseph Rochereux 34 ans journalier La Planche et de Louise Mijoint 28 ans
11/03 Jeanne-Euphrasie Massicot de Jean Massicot 30 ans maçon La Breuille et Françoise Pilet 28 ans
05/04 Henri Viaux de Jacques Viaux 47 ans journalier Enveau et de Solange Chaussée 41 ans
20/04 Pierre Fouratier de Chartier Fouratier 26 ans tisserand Les Ormeaux et Solange Bazin 20 ans
28/04 Silvain Cheramy de Chartier Cheramy 48 ans journalier La Planche et Anne Couillard 30 ans ménagère
28/04 Aimée Louise Teinturier de Germain Teinturier 50 ans cultivateur Nohant et Jeanne Gerbaud 37 ans
29/04 Armand Leuillet de Pierre Leuillet 38 ans charpentier Les Ormeaux et Marie Chabenat 30 ans ménagère
04/05 Marie Amélie Auroy de François Auroy 30 ans, domestique Les Ferrons et Madeleine Baudin 20 ans
domestique
12/05 Marie-Clémentine Soulard de André Soulard 30 ans cultivateur La Breuille et Catherine Courtillet 23 ans
27/05 Marie Blin de Balthazar Blin 37 ans journalier Le Breuil et Jeanne Chabin 32 ans ménagère
06/07 Solange Pilard de Jean Pilard 43 ans cultivateur Pontion et Marie Clenet 35 ans ménagère
09/07 Louis Henri Lamany de Pierre Lamany 23 ans cultivateur La Breuille et Marie Nicolet 20 ans ménagère
08/08 Solange Bonnin de Silvain Bonnin 31 ans propriétaire Ripoton et Marie Bailly 25 ans ménagère
16/08 Henri Blanchet de Silvain Blanchet 40 ans cultivateur Nohant et Marie Caillaud 33 ans ménagère
07/09 Jules Aurousseau de Pierre Aurousseau 31 ans journalier La Breuille et Solange Poulin 33 ans
07/09 Juliette Gonin de Jean Gonin 32 ans cultivateur et Madeleine Guillemain 19 ans
13/09 Louis Raoul Cheret de François Cheret 39 ans professeur à l'université et chef d'institution à Paris et
Marie Anastasie Villemont 26 ans
10/10 Hyppolite Bonnin de Jean Bonnin 32 ans cultivateur La Planche et Marie Clément 26 ans ménagère
14/10 Marguerite Cécile Métrot de Silvain Metrot décédé à Fins à 28 ans et Marie Richard 25 ans
22/10 Marie Moreau de Etienne Moreau 29 ans propriétaire Ripoton et Angèle Bonnin 27 ans
07/12 Solange Blanchard de Pierre Blanchard 37 ans cultivateur La Breuille et Anne Alaphilippe 37 ans
12/12 Jules Lecomte de Arthur Lecomte 28 ans jardinier Nohant et Solange Blin 24 ans
24/12 Marie Caplan de Jacques Caplan 25 ans cultivateur Peyrouse et Angèle Thibaud 24 ans

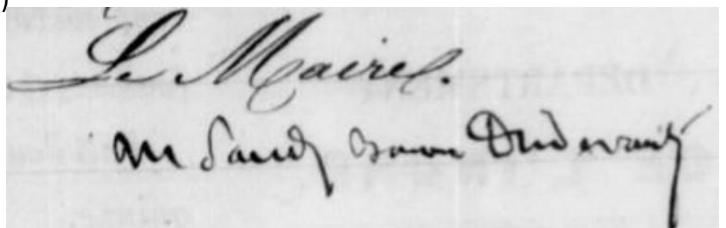
Mariage

28/02 Jean Fouratier 27 ans né à Lourouer et Justine Guillemain 24 ans née à Lacs
30/05 Philippe Aufrère 29 ans né à Lourouer et Louise Augendre 18 ans née à Nohant-Vic
13/06 Silvain Batard 24 ans né à Sarzay et Françoise Cheramy 27 ans née à Nohant-Vic
26/06 Jean-Baptiste Alafille 23 ans né à Montipouret et Anne Guy 17 ans née à Nohant-Vic
22/08 Pierre Hyppolite 23 ans né à Saint-Chartier et Célestine Debelle 24 ans née à Montlevic
16/09 Silvain Cheramy 21 ans né à Nohant-Vic journalier La Breuille et Marie Soulard 24 ans née à Nohant-Vic
26/09 Jean Plisson 23 ans né à Briantes cultivateur Les Ferrons et Marie Roux 21 ans née à Montipouret
28/11 Silvain Proteau 21 ans né à Mers et Françoise Martinet 23 ans née à Saint-Chartier
18/12 Claude Proteau 24 ans né à Mers et Marie Gaurin 18 ans née à Montipouret

Décès

18/01 Germain Potet 73 ans cultivateur Le Chêne
31/01 Valentine Abelle Lecointe 2 ans Nohant
20/02 Jeanne Baudoin 72 ans La Planche
20/02 Charles Rochereux 2 jours La Planche
07/03 Jean Jouhanneau 72 ans cultivateur Bel Air
06/04 Marie Richet 86 ans La Ribière
24/04 Marie Caillaud 70 ans Le Chêne
27/04 Claude Dessoubrais 85 ans cultivateur Fins
03/05 Silvain Metrot 27 ans cultivateur fins
24/05 Pierre Labergère 74 ans cultivateur Vic
27/05 Marie Blin 1 heure Le Breuil
08/06 Lucile Amantine Dupin (dite George Sand)
71 ans sans profession
20/06 Catherine Verret 76 ans Vic
07/07 Doré, présenté sans vie
11/07 Jacques Martinet 76 ans cultivateur La
Breuille
14/07 Solange Pearron 37 ans Moulin-Neuf

07/09 Françoise Soulard 78 ans sans prof. Nohant
20/09 Jean Verret 52 ans journalier Nohant
20/09 Solange Bigot 73 ans sans prof. Enveau
01/10 Silvain Bonnard 26 ans cultivateur Vic
05/10 Marie Chalandré 78 ans sans prof. Nohant
07/10 Pierre Cheramy 70 ans cultivateur La Breuille
14/10 Françoise Autissier 84 ans sans prof. Nohant
31/10 Jean Caplant 48 ans journalier La Ribière
31/10 Chartier Jouhanneau 17 ans cultivateur Laleuf
18/11 Victorinne Grillon 6 semaines Nohant
28/11 Michel Cheramy 83 ans cultivateur Nohant
30/12 Louis Caillaud 79 ans cultivateur Vic

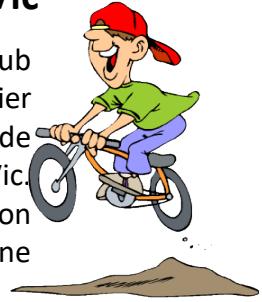


The image shows a handwritten signature in black ink. The signature reads "Le Maire." followed by "Mr Sand" and "George Sand". The handwriting is cursive and appears to be a formal title followed by a name.

Club Rencontres et Loisirs Nohant-Vic



Créé en 1983 et affilié à l'UFOLEP en 1987, le club organise une randonnée pédestre chaque dernier dimanche d'octobre, et propose des activités de gymnastique et yoga à la salle des fêtes de Vic. Le dimanche 26 octobre pour notre 38^{eme} édition nous avons accueilli 361 marcheurs, malgré une météo pluvieuse la veille.



Un grand merci à tous les bénévoles pour leur investissement dans cette manifestation, ainsi que les services techniques de la commune. Cette belle journée a été clôturée par un vin d'honneur offert par la municipalité.



9 personnes sont licenciés à l'UFOLEP dans la section randonnée.

Pour cette saison, 19 personnes sont inscrites aux cours de gymnastique qui sont dispensés le mardi de 18h à 19h à la salle des fêtes de VIC.



De même, 31 personnes pratiquent le yoga les jeudi de 18h à 19h30 à la salle des fêtes de VIC.

Pour ceux qui le souhaitent vous pouvez venir en cours de saison pour découvrir ces activités.

La Mairie

Ouverture de la mairie
le matin : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
9h à 12h
l'après-midi : lundi et vendredi de 13h30 à 17h00

Secrétaire : Mme Christelle Mercier
Téléphone : 02 54 31 01 07
mail : nohant.vic.mairie@wanadoo.fr

L'agence Postale

L'agence Postale est ouverte : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00
Agent postal : Mme Florence Massicot
Téléphone : 02 54 31 01 02

Société de Saint-Blaise



Pour honorer dignement le Patron des Laboureurs, la société organise un diner dansant le samedi 21 février; avec, le lendemain, une messe à Nohant à 10h30, suivie d'un vin d'honneur avec galette à la salle des fêtes de Vic. L'animation musicale sera assurée par les Gâs du Berry.
Contact M Bernard Robin 02 54 31 03 70,
Président depuis 1975.



Bien vivre et bien être ensemble



Nous rappelons aux administrés les dispositions des arrêtés pris par Monsieur le Préfet de l'Indre :
Interdiction totale de brûlage des végétaux
Interdiction de divagation de chiens, merci de veiller à la propreté sur les espaces publics
Les horaires de tonte des pelouses sont fixés à :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Merci à tous les habitants qui entretiennent leurs abords extérieurs, cela participe à l'embellissement de la commune. Merci à eux.

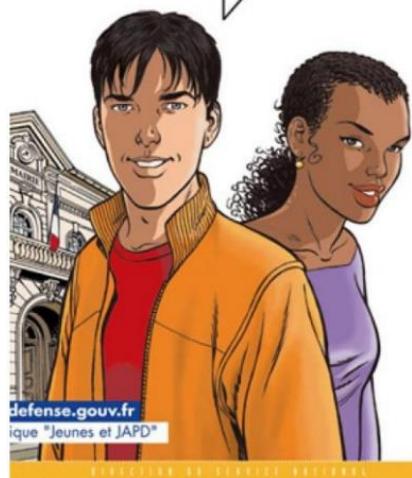
Recensement citoyen

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le *recensement citoyen* (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) ?

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est **obligatoire**, que **vous viviez en France ou à l'étranger**. Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

A la mairie ou sur internet



defense.gouv.fr
ique "Jeunes et JAPD"



Société de Saint-Vincent

L'année 2025 a été ponctuée de plusieurs évènements pour la Société Saint-Vincent de Nohant-Vic. Nous avons célébré la Saint-Vincent les 25 et 26 janvier.



Puis, une sortie a été organisée le 6 septembre dans la région de Sancerre (dégustation au domaine Eric LOUIS à THAUVENAY, repas à la Taverne du Connétable à SANCERRE et visite libre de la ville de SANCERRE). Enfin, la société prépare son deuxième marché gourmand les 13 et 14 décembre avec dégustation et vente de vins divers, foie gras, charcuterie, huîtres, fromages...



Chaque Saint-Vincent est aussi l'occasion pour la société de fêter le patron des vigneron. Ainsi, en 2026, la fête de Saint-Vincent se déroulera les 24 et 25 janvier.

Au programme :

- Samedi 24 janvier, en soirée : dîner dansant
 - Dimanche 25 janvier, le matin : cérémonie à l'Eglise Saint-Martin de Vic avec les Gâs du Berry suivie de la procession à la Croix Pollu, puis d'une galette et d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.
- Les personnes souhaitant participer à cette manifestation peuvent prendre contact auprès de :
Martine AUGENDRE : 06.61.20.00.54
Nicolas TOUCHET : 06.63.70.84.84.

Soutenez l'entrée de George Sand au Panthéon en 2026 à l'occasion du 150e anniversaire de sa disparition



Rejoignez le comité de soutien présidé par Juliette Binoche sur cette adresse:

gsand-pantheon2026@orange.fr





Section UNC de Saint-Chartier/Nohant-Vic

La section UNC de ST CHARTIER-NOHANT VIC forte de ses 15 anciens combattants d'Algérie est composée de 57 adhérentes et adhérents.

Le calendrier 2026 :

Le 6 mars assemblée générale élective de la section à St CHARTIER,
suivie d'un repas à NOHANT VIC.

Le **8 mai** office religieux à VIC, suivie de la cérémonie aux monuments aux morts de VIC puis St CHARTIER, verre de l'amitié à St CHARTIER.

Le **25 juin**, journée champêtre à CORLAY, à l'invitation de la section UNC de CHATEAUROUX – DEOLS.

En septembre, la section UNC organise son loto à la salle des fêtes de VIC.

Le **11 novembre** rassemblement à St CHARTIER, office religieux à St CHARTIER suivi des cérémonies aux monuments aux morts à St CHARTIER puis à VIC.

Verre de l'amitié et banquet à VIC.

Le **5 décembre** journée commémorative des morts en Algérie, en Tunisie et au Maroc aux monuments de Saint-Chartier et Vic.

Contact : Bruno DUTEIL 02 54 31 14 74

bruno.duteil@laposte.net



Félicitations à nos portes drapeaux

Le 8 mai 2025, quatre portes drapeaux de la section ont été honorés.

Le 7 mai, à la préfecture de Châteauroux, en présence du Préfet Thibault LANXADE, Jean Claude ROBIN a reçu de la part du président du Conseil Départemental Marc FLEURET l'insigne pour 40 ans de porte drapeau.

Michel DUTEIL et Jean CAILLAUD ont reçu les insignes pour 30 ans de porte drapeau et Mathis TOUZET GROND a reçu l'insigne pour 3 ans de porte drapeau.





Société de chasse communale

La société communale de chasse de NOHANT VIC est une association dont le but est de favoriser la protection du gibier et son repeuplement, la répression du braconnage et la régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Elle regroupe actuellement 17 chasseurs de petits et grands gibiers dont 4 piégeurs.

Pour toutes prédatations sur vos animaux de basse cours, ou sur les cultures et pâtures par des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, n'hésitez pas à nous contacter.

Président Bruno Duteil 06 76 70 68 12

Trésorier Jean-Marie Tabarin 07 53 44 70 51



Un arrêt sur faisan



Une équipe de choc



Le **samedi 15 mars 2025**, les chasseurs des différentes sociétés de la commune ont organisé une opération nationale participative de nettoyage de printemps « **J'aime la nature propre** ».

Malgré une météo défavorable, avec des chutes de neige en début de matinée, quelques courageux ont participé à cette manifestation.

Merci à toutes les différentes associations de la commune pour leur participation, ainsi qu'aux services techniques de la municipalité.

Cette opération sera reconduite le **samedi 7 mars 2026**, rendez-vous à 9h au stade.



Françoise racontée par George, 150 ans après...

Quand monsieur Bertrand que je remercie ici de sa confiance renouvelée, m'a proposé d'écrire un texte commémorant les 150 ans de la mort de George Sand, pour cette édition 2026 de Su' l' péliau, j'ai eu pour ambition de dresser les portraits de quelques-uns de ses contemporains au village. 150 ans après Sand, j'ai pensé que l'idée de ressusciter ces figures paysannes, dont elle nous raconte si bien l'existence fragile, permettrait à la commune de Nohant-Vic de rendre un bel hommage au plus célèbre de ses habitants. Aucune autre plume que celle de cette femme ne pouvait témoigner aussi précisément et justement de ces tranches de vie. Cette grande figure littéraire du 19^{ème} siècle, a consacré une partie de son œuvre romanesque et théâtrale à la mise en lumière des paysans et paysannes de sa Vallée noire. Son but était de faire comprendre à ses lecteurs, surtout issus de classes sociales privilégiée et instruites, que le peuple paysan, majoritaire démographiquement, avait lui aussi sa place sur la scène politique. Elle a rêvé d'égalité des chances pour ce peuple des campagnes qu'elle a tant estimé, admiré aussi.

Les vies des villageois de Nohant-Vic évoquées par George Sand étant trop nombreuses, j'ai dû renoncer à mon ambition et la limiter à la présentation d'un seul individu, une femme, dont la vie banale en son temps présente aussi une dimension tout à fait exceptionnelle. Cette femme était Françoise Meillant (1809 – 1886). Elle a passé l'essentiel de sa vie au bourg de Nohant. Fille et sœur des fermiers de Sand, elle fut sa domestique pendant 20 ans, tout comme ses deux époux et l'une de ses filles. Ce texte se veut un double hommage : à Françoise d'une part, dont la vie laborieuse aurait pu être parfaitement méconnue si George Sand ne l'avait pas estimée; à la grande dame de Nohant d'autre part, pour le regard de poète qu'elle a souvent posé sur le petit peuple invisible de son village cheri, mais aussi pour son idéal de justice sociale exprimé tout au long de sa vie par sa belle plume.

Je dédie cet écrit à madame Yvette Fradet, une autre dame du bourg de Nohant, voisine de Françoise et George, 150 ans après....

Françoise est née le 24 mai 1809 à Lourouer-Saint-Laurent. Elle avait donc 5 ans de moins que George Sand, son illustre contemporaine. Son père est Jean Meillant, dit « *laboureur* » sur le registre de l'état civil de Lourouer ; sa mère est Anne Soulard. L'un des témoins de la déclaration de sa naissance est son frère, Denis, âgé de 16 ans, fils aîné du couple Meillant. Ni son père, ni son frère ne savent signer. Les Meillant ont un autre fils prénommé Sylvain, et une autre fille prénommée Marie.

Par la suite, cette famille s'installe au bourg de Nohant. En 1827, au moment du mariage de Françoise à Nohant-Vic, son père est déclaré « *laboureur au château de Nohant* », ce qui signifie qu'il travaille sur le domaine de George Sand.

Les baux de ses terres renseignent sur le statut des différents membres de la famille Meillant.

Jean Meillant fut d'abord métayer de la ferme de La Chicoterie (60 hectares), avec ses bâtiments d'habitation et d'exploitation situés entre le bourg de Nohant et les Ormeaux. C'est sûrement pour cela qu'il est déclaré « *laboureur au château de Nohant* ». Il fut ensuite le fermier de cette terre, de 1833 jusqu'à sa mort en 1846 ; à ce titre, il vit à La Chicoterie avec sa famille. A partir de 1841, d'autres biens immeubles appartenant à Sand, situés à Montgivray, s'ajoutèrent à ce fermage. A la mort de Jean Meillant en 1846, ses deux fils prennent le relais de leur père pour ces mêmes biens affermés, jusqu'en 1859.



dessin d'Eugène Lambert des bâtiments de La Chicoterie, illustration d'un article dans Le Magasin pittoresque en 1859



bâtiments du domaine de La Porte

De 1843 à 1851, cette famille eut également le fermage du domaine de La Porte (70 hectares), dont les bâtiments d'exploitation sont situés à l'entrée du bourg de Nohant (quand on arrive de Vic). George Sand semble avoir eu de bonnes relations avec le père et les frères Meillant. A l'automne 1831, Maurice Sand, le fils de la jeune romancière, âgé de 8 ans, resté à Nohant quand sa mère est à Paris, lui écrit que Sylvain Meillant s'est fait écraser sur la route par un cabriolet. Apprenant plus tard qu'il s'est remis de cet accident, George Sand écrit à son fils qu'elle est « *bien contente* » de le savoir rétabli et lui demande d'aller voir Sylvain pour le lui dire de sa part.

Installé à La Chicoterie, le ménage Meillant, agrandi des brues, gendre, petits-enfants et domestiques, vivait au sein d'un même foyer qui compta jusqu'à une vingtaine de personnes. Françoise quitta ce foyer en 1827 en se mariant avec André Cailleau (ou Caillaud ou Caillaud selon les sources), domestique de George Sand depuis toujours. Cette dernière intégra la jeune femme à son service, à la Saint-Jean suivant le mariage, date traditionnelle pour l'engagement des domestiques ; elle logeait donc chez elle, avec son époux. Elle avait 17 ans et n'avait reçu aucune instruction particulière.

789	94	25	Meillant	jean	française
790	99	25	Soulas (famille)	anne	la servante

807	116	25	joyeux	jean	cd
808	117	25	foulatin	Catherine	

recensement de la population de Nohant-Vic en 1841, le foyer Meillant (n°25) compte 20 personnes

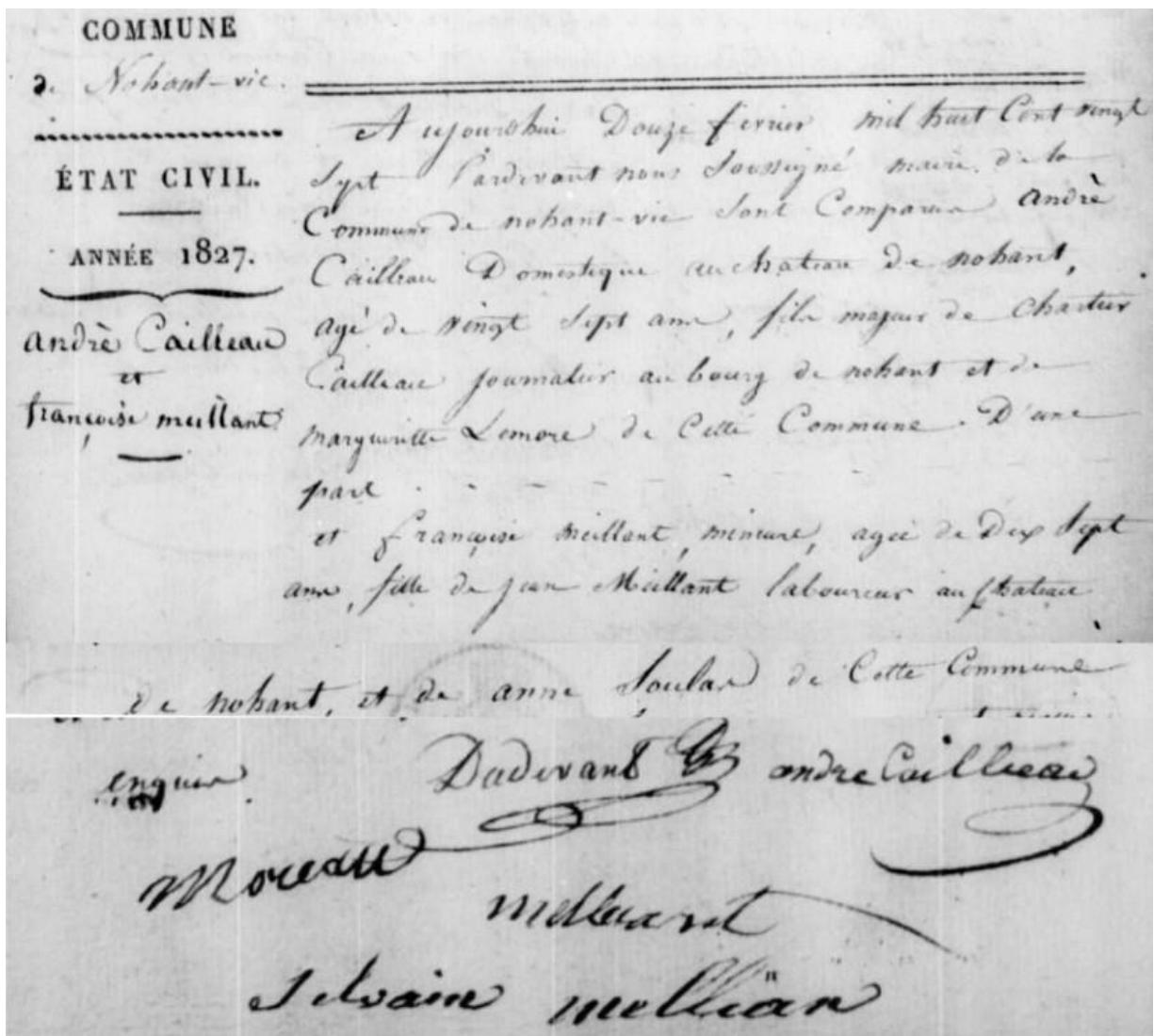
André Cailleau, né en 1799, était natif de Nohant. Entré au service de la grand-mère de George Sand, il fut celui que la future romancière dénomma son « *petit page rustique* ». Durant les jeunes années d'Aurore, André fut en effet le compagnon de ses sorties à cheval dans la campagne de la Vallée noire. A l'émérite cavalier qu'il fut, elle rend un bel hommage dans son autobiographie *Histoire de ma vie*. Après avoir hérité de Nohant, puis s'être mariée, Aurore Dupin, épouse Dudevant, a gardé André à son service. Ses lettres révèlent la polyvalence de son poste : sans charge particulière, il est l'homme à tout faire au « château ». Il s'occupe d'aller chercher à La Châtre (poste restante) le courrier de ses maîtres ; il conduit sa maîtresse à Châteauroux si elle a une diligence à prendre pour Paris ; il sale les jambons ; si elle s'absente, elle lui confie le soin de ses oiseaux en cage auxquels elle tenait beaucoup...

C'est un domestique auquel elle fait souvent référence quant à ses attitudes ou son langage un peu pittoresque (il a parfois été l'objet de quelques moqueries de la part de la jeune Aurore), ou quant à la considération qu'elle lui accordait.

André sait lire, ce qui est assez remarquable pour un homme de souche paysanne appartenant à cette génération. George Sand ne nous dit pas s'il sait écrire (il a toutefois signé d'une belle écriture le registre de l'état-civil le jour de son mariage), mais on constate que les différents membres de la famille Sand peuvent lui adresser des lettres à Nohant quand ils ne sont pas sur place. Il est très vraisemblable que ce soit George Sand elle-même, qui lui a appris à lire, comme elle l'a fait à bien des reprises avec d'autres domestiques ou villageois.

C'est Casimir Dudevant, alors maire de la commune, qui procéda, le 12 février 1827, au mariage de Françoise et d'André. Ils se sont mariés sous contrat. Les Meillant devaient avoir plus de biens que les Cailleau. André qualifié de « *domestique au château de Nohant* » est le fils d'un journalier. Le même jour, la sœur cadette d'André, se mariait également. Elle était alors la bonne de Maurice. George Sand raconte dans une lettre écrite à sa mère, le double mariage de deux de ses domestiques et de la fille d'un de ses fermiers. Le passage concerné est un petit morceau d'ethnographie berrichonne en même temps qu'une chronique de la vie bourgeoise en province.

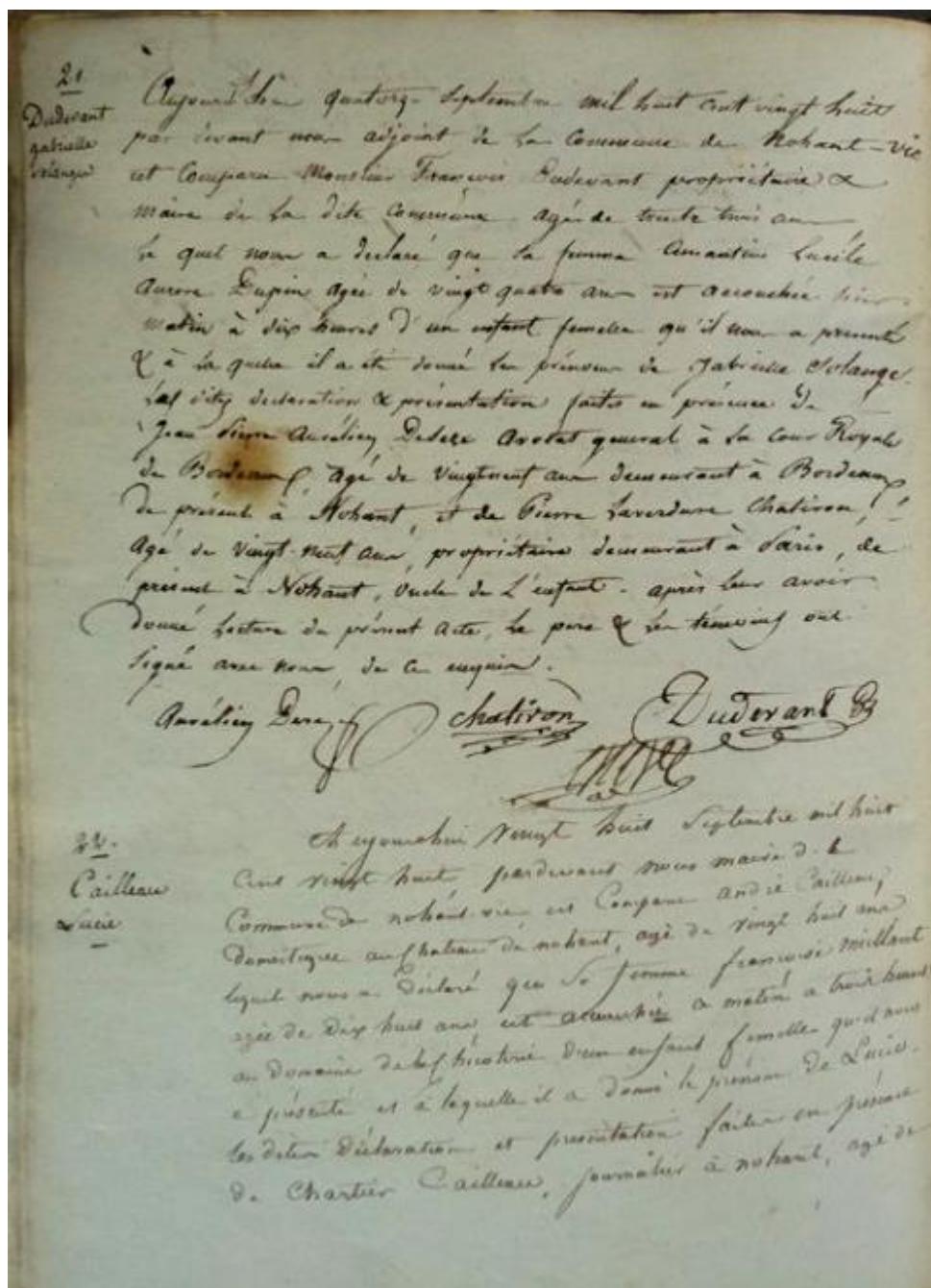
La noce eut lieu dans les « *remises* » du « *château* » « *on mangeait dans l'une, on dansait dans l'autre* », « *force piquette pour rafraîchissements* », « *orchestre composé d'une vieille et d'une cornemuse la plus criarde, par conséquent la plus goûtee du pays* ». Il est assez probable que les Dudevant aient payé la double noce de leurs domestiques ; c'était habituel.



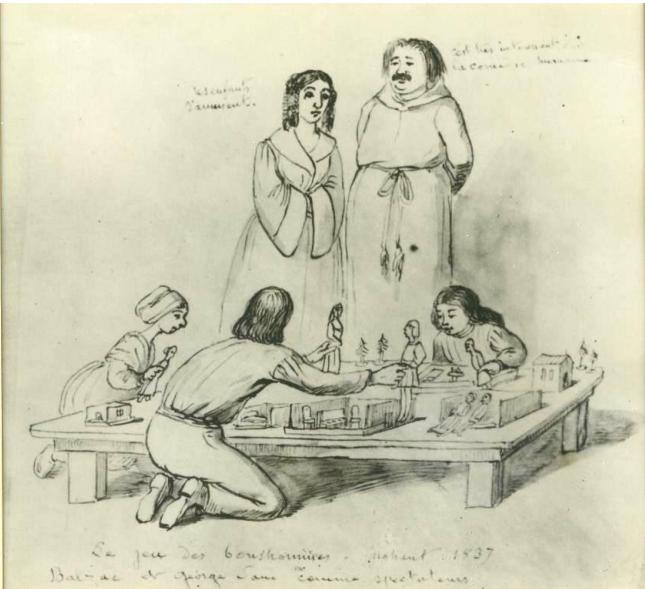
pages du registre de l'état-civil de Nohant-Vic, année 1827,
déclaration du mariage d'André et Françoise

En décembre de cette année, André quitte sa jeune épouse pour accompagner sa patronne à Paris ; elle l'envoie se renseigner au service des diligences savoir s'il reste des places pour rentrer à Nohant. Il a donc vu la capitale !

Françoise Meillant, épouse Cailleau, mit rapidement au monde une petite Lucie, née deux semaines après Solange, la fille de George Sand, en septembre 1828. Lucie, très vite prénommée « Luce » ou « Lucette », et Solange ont grandi ensemble pendant une vingtaine d'années, et semblent avoir été très proches. La romancière fut désignée marraine de Lucie (démarche très habituelle des maîtres envers leurs domestiques), ce qui justifie le choix de ce prénom. En effet, George Sand avait trois prénoms : Aurore, Lucile, Amantine. Le prénom de Lucile, apparenté à celui de Lucie, lui venait de sa marraine, une tante à elle, sœur de sa mère, prénommée Lucie. Dans une lettre adressée à une jeune femme alors enceinte, s'inquiétant de chercher un prénom féminin pour l'enfant à naître, George Sand écrit qu'elle aime beaucoup ce prénom en particulier : « je t'avoue qu'un de mes noms de baptême, celui que je tiens de ma bonne tante Maréchal, me paraît toujours le plus doux et le plus gentil. C'est Lucie ».



page du registre de l'état-civil de Nohant-Vic, année 1828, déclaration de la naissance de Lucie Cailleau. Elle suit celle de Solange Dudevant



Le jeu des bonhommes Nohant 1837 (erreur de date de la part de Maurice, c'est bien au tout début de l'année 1838 que George Sand accueillit Balzac à Nohant), Balzac et George Sand comme spectateurs. George Sand : « les enfants s'amusent » ; Balzac : « c'est très intéressant la Comédie humaine ». Cliché du dessin (Musée George Sand et de la Vallée noire, La Châtre)



Solange et Maurice Sand en 1836, par Nancy Merienne (Musée de la vie romantique, Paris)

Au début de son service, Françoise fut en particulier chargée des soins à donner à Solange. En février 1830, George Sand écrit à sa mère qu'elle vient de renvoyer la bonne qu'elle avait recrutée pour s'occuper de sa fille, car elle était très mécontente de son attitude ; Françoise, qualifiée de « *bon sujet* », prit donc le relais. Au tout début de l'année 1831, la romancière monta à Paris pour gagner son autonomie financière. Pour pouvoir passer du temps à Nohant, elle entreprit de faire les allers retours entre la capitale et sa campagne, tous les trois mois. Durant ces périodes parisiennes, elle écrit à Maurice de dire à Françoise qu'elle pense bien à elle. Elle s'inquiète de savoir si elle se porte bien, si elle prend « *toujours bien soin* » de Solange, si elle dort toujours à côté de lui au sein du grand appartement occupé par les enfants, si elle a accouché. Françoise a en effet mis au monde une deuxième fille, le 20 mars 1831, prénommée Marie-Françoise.

Devenue mère, Françoise resta au service de sa patronne. Il est assez probable que Luce fut en partie élevée dans le foyer des Meillant jusqu'à ce qu'elle fut en âge (autour de 12 ans, après la communion) de se louer comme domestique chez George Sand. Durant son enfance, la fillette passa beaucoup de temps auprès de la famille Sand ; elle était la compagne des jeux de Solange et de Maurice. En mars 1835, George Sand écrit à Maurice, pensionnaire au lycée Henri IV à Paris, que Lucette est « *très gentille* » ; elle lui apporte un bouquet de violettes tous les matins et voudrait bien voir Solange et « *Monsieur Maurice* ». Un dessin de Maurice nous montre une fillette, avec sa coiffe, en train de jouer avec lui et sa sœur au « jeu des bonhommes », au moment où Honoré de Balzac faisait un séjour de quelques jours chez George Sand au début de l'année 1838. Il s'agit très sûrement de Lucette. Elle apprit à lire et à écrire avec la romancière dans les années 1840 ; on sait que Luce écrivait des lettres à Solange, à George Sand ou à sa mère qui se faisait lire ce courrier puisqu'elle ne savait pas lire.



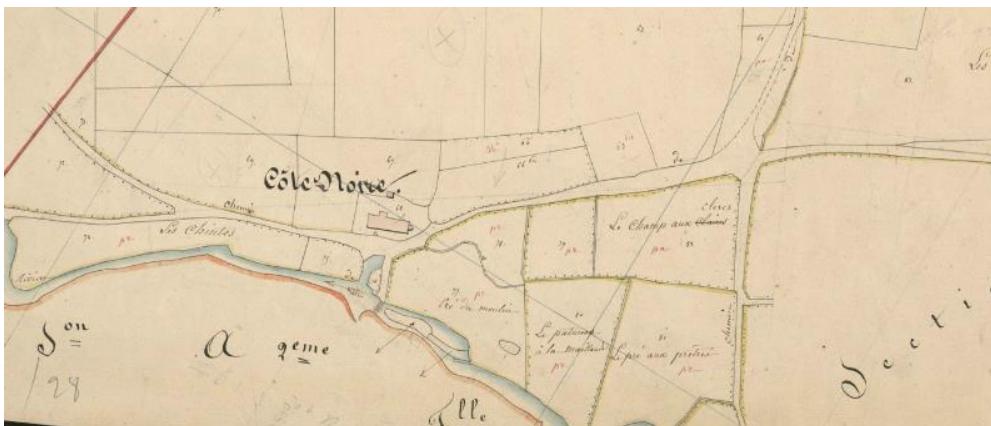
George Sand en 1830, par Candide Blaize (Musée de la vie romantique)

Mère une seconde fois, Françoise reste toutefois au service de George Sand ; son époux André l'est toujours lui aussi. Leur fille cadette n'est pas évoquée par la romancière. Il semble qu'elle a grandi au foyer de ses grands-parents maternels, à La Chicoterie. Au recensement de 1841, Marie-Françoise Cailleau est recensée au foyer de la famille Meillant, quand sa mère et sa sœur aînée le sont au foyer de George Sand. Elle devait être domestique, dès que son âge le lui permit, comme beaucoup d'enfants paysans.

Durant ce laps de temps, la vie de la famille Cailleau a évolué car André a quitté le service de George Sand en 1835 pour devenir fermier de l'un des domaines du couple Dudevant. Ce petit domaine de 37 hectares, proche de Nohant mais situé sur la commune voisine de Montgivray, avait été acquis en 1827 par George Sand et son époux. Nommé Côte-Noire, il se situait en face du moulin des Buissons, au lieu-dit éponyme, duquel il était séparé par la rivière de l'Indre ; c'est là que le foyer d'André dut s'installer. C'est « *en la maison qu'il occupait size au lieu des Bissous* » (1) qu'André décède, encore jeune, en janvier 1837. Françoise résilia le bail que son mari avait contracté et dut revenir s'installer à Nohant.



Le domaine de Côte-Noire et le moulin des Buissons sur le cadastre de Montgivray en 1841.



Françoise devient donc veuve à l'âge de 32 ans. George Sand écrit à Solange, alors en pension à Paris, que Lucette a eu bien du chagrin de la mort de son père, et qu'elle a eu la fièvre tout l'hiver. Elle l'a faite « *venir à la maison et Maurice joue avec elle aux heures de la récréation...* ». Ce statut de veuve précarisait évidemment la vie des femmes de souche paysanne qui, en général, quand elles étaient encore jeunes, se remariaient. Après un temps de repos, Françoise reprit son service chez la romancière avec un arrangement avantageux lié à sa nouvelle situation : elle est « *servante* » quand George Sand vit chez elle, et « *gardienne* » de la maison, en y restant logée, si la maîtresse de maison est absente. Lors de ses longues absences, une partie du personnel quittait sa demeure.

Désormais Françoise vivra chez George Sand, y compris en son absence ; ses gages sont de 150 francs par an, somme en vigueur pour une domestique femme.

Durant les années suivantes, les lettres de Sand évoquant Françoise laissent apparaître toute l'estime et la confiance qu'elle lui accordait. La domestique ne sachant pas lire, George Sand a fait de son demi-frère, Hippolyte Chatiron, un intermédiaire essentiel entre elle deux. L'homme était propriétaire foncier à Montgivray ; la romancière lui déléguait la gestion de sa propriété en son absence. En février 1839, elle est à Barcelone et écrit à Hippolyte de rassurer Françoise qui est « *toute effarée* ». Cette dernière a fait écrire à sa maîtresse pour lui exprimer son inquiétude de se voir remplacée par la femme du jardinier. Or, il n'en est rien. George Sand demande à Hippolyte de dire à Françoise qu'elle ne se séparera jamais d'elle, que « *c'est une digne créature* » et qu'elle l'aime « *sincèrement* ».



miniature représentant Hippolyte Chatiron, demi-frère de George Sand, Musée George Sand et de la Vallée noire à La Châtre.

Une lettre non datée, écrite par George Sand à son médecin de famille et ami Gustave Papet, propriétaire du château d'Ars, nous renseigne sur le fait qu'elle s'inquiétait sincèrement des soucis de sa domestique. La mère de Françoise est alors gravement malade ; Mme Meillant était aussi l'épouse et la mère des fermiers de l'écrivaine. Elle a d'abord été soignée par un premier médecin, mais George Sand à peur « *qu'il ne la soigne pas avec assez d'énergie et qu'il ne la laisse mourir comme tant d'autres qu'à ma connaissance il eût pu sauver...* ». Elle supplie son ami Papet de venir le soir-même pour tenter de mieux soigner cette femme et rassurer Françoise « *qui en a tant de chagrin et qui est un ange en sabots...* ». Mme Meillant est morte bien plus tard, en 1858. Les consultations de médecins modernes étaient rares pour les paysans, car très onéreuses. On sait que George Sand avait l'habitude de faire soigner à ses frais ses domestiques et certains habitants de son village qui n'en avaient pas les moyens. Il est quasi certain qu'elle a payé les soins dont la mère de Françoise a eu besoin.

A l'automne 1839, après avoir passé un long été à Nohant, George Sand et ses proches rentrent à Paris à la mi-octobre. Françoise a gagné la capitale avec eux afin de les servir mais, un mois plus tard, Françoise a « *le mal du pays* » et veut rentrer chez elle. La romancière s'inquiète de lui trouver une remplaçante et compte sur des amis pour la lui trouver rapidement. Le travail d'une domestique dans l'appartement parisien d'une célébrité littéraire n'est pas le même qu'au sein d'une grande maison isolée à la campagne. Sa servante à Paris « *n'est nécessaire que pour balayer, essuyer, épousseter, faire le feu, ouvrir la porte et surtout la fermer* ». L'écrivaine fait référence à l'idée de ne pas laisser entrer chez elle tous ceux qui voudraient l'y trouver... Loin de chez elle, de ses deux filles et de ses parents, Françoise n'a pas dû trouver son compte à servir sa maîtresse autrement qu'elle savait le faire à Nohant. Il est assez probable qu'elle n'avait jamais quitté sa campagne. Elle est rentrée au pays le 18 novembre.

L'été 1840, George Sand retenue à Paris, n'a pas pu venir passer les mois d'été à Nohant comme à son habitude. Elle envoie des lettres à son frère pour lui donner ses consignes habituelles, tout en espérant jusqu'au dernier moment pouvoir venir. Elle dut pourtant se résoudre à y renoncer. Sa gouvernante quittant le service, c'est Françoise qui la remplace et prend donc du galon. A ce titre, Hippolyte doit lui confier toutes les clés de la demeure : celles « *des remises, des caves, du linge, des appartements* », y compris celles des meubles dans lesquels sa maîtresse rangeait ses papiers personnels. Françoise a aussi désormais la responsabilité de tous les matelas et garnitures de lits.

George Sand n'a donc pas mis un pied à Nohant durant l'année 1840, mais elle écrit à Hippolyte de payer Françoise intégralement à la Saint-Jean. Elle demande toutefois à son frère de bien lui expliquer qu'elle n'aura peut-être pas droit à ce même traitement chaque année. En refusant de la servir à Paris, Françoise a un statut privilégié à Nohant. George Sand estime que « *garder Nohant* » en son absence ne « *coûte pas beaucoup de peine* » à sa domestique, alors qu'elle et sa fille s'y trouvent logées, nourries, blanchies, chauffées.

La confiance accordée par George Sand à Françoise est évidente. La domestique semble connaître dans les moindres détails les habitudes de sa maîtresse qui compte sur elle quant à une foule de détails. Quand elle vit à Paris, elle compte sur ses envois de fruits ou de linge. Quand elle s'apprête à venir à Nohant, avec parfois beaucoup d'invités, Françoise doit gérer la préparation des chambres et des literies en conséquence. Elle lui confie également le soin de régler ses factures auprès des commerçants de La Châtre.

Dans les années 1840, George Sand vit en couple avec le compositeur Frédéric Chopin. Ce dernier a passé sept longs étés en Berry. Ils s'installaient à Nohant à partir du mois de mai ou durant le mois de juin ; ils en repartaient durant les mois d'octobre ou novembre, en fonction de l'état des routes (environ 24 heures de voyage étaient nécessaires à l'époque) et de leurs obligations respectives à Nohant ou Paris. Maurice et Solange n'étaient pas aussi présents que leur mère à Nohant. Maurice passait souvent une partie de l'été chez son père dans le Lot-et-Garonne ; Solange, pensionnaire à Paris, devait attendre les vacances, beaucoup plus tardives qu'aujourd'hui, pour rejoindre le Berry. Durant cette période, George Sand a accueilli à plusieurs reprises son ami le peintre Eugène Delacroix, ainsi que Pauline Viardot, jeune cantatrice à la carrière européenne. La romancière donne souvent à ses deux artistes des nouvelles de Françoise : on devine l'estime et l'affection qu'ils lui portèrent. La gouvernante de Nohant, jeune veuve dévouée à sa maîtresse, dut être particulièrement attentive à leurs besoins.



*portrait de Frédéric Chopin
en 1838 par Eugène
Delacroix (Musée du Louvre)*



*portrait de George Sand en 1838
par Auguste Charpentier (copie de
l'œuvre originale, Maison de
George Sand à Nohant)*



*portrait de Delacroix
dessiné par George Sand
dans les années 1840
(Musée de la vie
romantique à Paris)*

Chopin devait porter une réelle estime à cette femme. L'intention qu'il l'eut, durant l'été 1842, de la remercier par le biais d'un beau cadeau, est significative. Cet été là, George Sand et Chopin sont arrivés au début du mois de mai à Nohant. A Paris, ils ont une amie commune, dévouée, qui leur rend bien des services et qu'ils sollicitent souvent. Le 9 mai, George Sand lui adresse les propos suivants : « *Chip-Chip a oublié (ce à quoi il tenait pourtant beaucoup) d'acheter un beau cadeau pour Françoise, ma fidèle servante qu'il adore, et il a bien raison. Il vous prie donc de lui envoyer tout de suite quatre aulnes de dentelles haute de deux doigts au moins dans le prix de dix francs l'aulne, de plus un châle de ce que vous voudrez dans le prix de 40 f.* »

La dentelle était un produit rare car coûteux dans les campagnes du Berry. Quarante francs de dentelle et encore quarante francs pour un châle, ce n'est pas rien pour Françoise qui touche 150 francs de gages annuels ! Il est certain qu'elle n'aurait jamais pu s'offrir ce genre d'objets. Chopin a bien sûr de beaux revenus, mais son intention est très généreuse. George Sand décrit ensuite de quelle manière se porte un châle sur les épaules d'une paysanne berrichonne pour aider son amie à faire le meilleur choix possible quant à la forme, le motif ou la couleur du vêtement. Elle lui indique les couleurs possibles : celles du deuil puisque Françoise étant veuve, elle portera le deuil toute sa vie. Ces quelques lignes, extrêmement précises, sont une mine d'informations relatives au vêtement paysan féminin.

Quelques jours plus tard, George Sand accuse réception de la dentelle qui est « *magnifique* » et du châle. Elle écrit à son amie pour la remercier, mais lui demande encore un service car le châle est « *quatre fois trop grand* » pour Françoise. La romancière l'accapare. Le couple pense finalement que Françoise serait satisfaite d'un « *robe de mérinos* » plutôt que d'un châle. George Sand précise donc à son amie parisienne d'acheter l'étoffe de laine nécessaire à la confection de cette robe : quatre aulnes à 10 francs l'aulne environ. Chopin n'étant pas à 10 francs près, le prix peut être un peu plus important que prévu. Elle lui précise : « *Nous désirerions qu'il fût d'un beau violet* ». A l'arrivée de l'objet désiré, George Sand remercia son amie en lui précisant que « *Chip-Chip est satisfait et Françoise a l'estomac coupé de joie...* ».

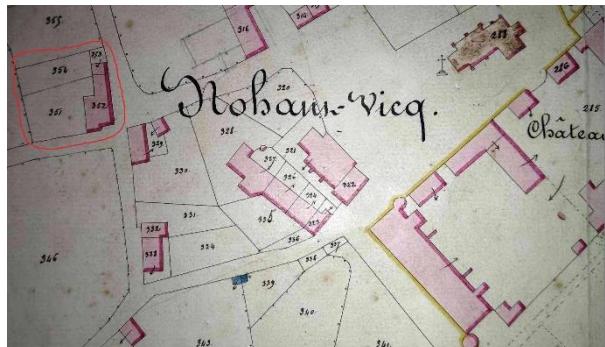
Durant cet été 1842, Françoise vécut une situation particulièrement rare pour une femme de sa condition. Elle n'a sûrement pas pris toute la mesure de cette expérience. A l'occasion de la présence d'Eugène Delacroix à Nohant tout au long du mois de juin, elle et sa fille posèrent pour le peintre. Inspiré par le vocable de l'église de Nohant, il réalisa une œuvre peinte d'assez grand format montrant sainte Anne, mère de la Vierge, en train de faire lire sa fille. Le tableau s'intitule *L'Education de la Vierge*. Delacroix la destinait à l'église, mais finalement George Sand la garda pour elle jusqu'en 1866 (2). Le peintre fit poser Françoise en sainte Anne, et Luce en Vierge. Assise au sein d'un décor verdoyant, sainte Anne a un livre ouvert sur les genoux ; sa fille est debout à ses côtés en train de lire. Il ne faut toutefois pas chercher à voir précisément les visages de Françoise et Luce : le peintre avait surtout besoin de deux modèles féminins et n'a pas cherché à représenter exactement les traits de leur visage. L'été suivant, George Sand invita à nouveau le peintre à les rejoindre ; elle usa d'un argument amusant pour l'inciter à répondre positivement : Françoise tient particulièrement à son retour car elle estime qu'il doit « *achever son portrait* ».



L'éducation de la Vierge, musée national Delacroix à Paris

La composition de ce tableau est très belle, douceur et sérénité s'en dégagent. La scène est particulièrement touchante et interpelle quand on sait que Luce savait lire, mais pas sa mère... Si le sujet religieux choisi par le grand peintre est classique, l'idée de faire poser deux paysannes pour arriver à ses fins l'est sûrement moins. Dans une lettre adressée depuis Nohant à un ami à lui, Delacroix a un très beau propos sur les figures de femmes qu'il a vues durant son séjour en Berry : « *Les femmes ont toutes l'air de ces figures douces qu'on ne voit que dans les tableaux des vieux maîtres. Ce sont toutes des sainte Anne* ».

A l'automne, alors que George Sand et Chopin sont rentrés à Paris, Françoise fut confrontée à un problème dramatique : sa maison (3), située dans le bourg de Nohant, à quelques dizaines de mètres de la demeure de la romancière, fut détruite par un incendie provoqué par un four mitoyen avec la maison de son voisin. La romancière s'inquiète auprès de son demi-frère de savoir si Françoise n'a pas été malade à la suite de « *ses émotions incendiaires* ».



cadastré 1841 feuille du bourg de Nohant, les parcelles 351 et 352, correspondent à la maison de Françoise, à un jardin et à une cour



maison « dite de Françoise Meillant »

C'est à lui qu'elle confia le soin de faire reconstruire cette maison. Elle lança une souscription auprès de ses proches afin de financer les travaux : elle-même donna la plus grosse participation (120 francs), Chopin et les enfants participèrent à hauteur de 20 francs chacun, Pauline Viardot donna 40 francs. Il est probable que d'autres amis en Berry participèrent à cette cagnotte. George Sand eut même l'idée d'organiser à Paris une « *petite soirée de personnes à nous connues pour lesquelles Pauline et Chopin feront de la musique au profit de nos incendiés de Nohant...* ». Nous ne savons pas si cette soirée eut lieu.

La romancière a obtenu une somme suffisante pour qu'Hippolyte puisse rassurer Françoise. Il lui ouvrit un crédit chez un marchand de bois et un tuilier, lui a offert des pierres et des voitures.



Pauline Viardot portraiturée par Maurice Sand dans les années 1840, musée de la vie romantique à Paris

A la fin du mois de novembre, il annonce à sa sœur que la maison est rebâtie, recouverte, sauf la grange dont on s'occupera au printemps.

Le statut de veuve de Françoise étant précaire pour une femme encore jeune, elle se remaria à la fin de l'été 1843. George Sand semble très confiante en le « *futur* » de sa gouvernante : « *un bon sujet* » qu'elle prendra « *comme ouvrier dans sa maison* » à la Saint-Jean. L'homme s'appelle Jean Aucante, né à Nohant et âgé de 31 ans ; c'est « *un paysan qui n'est jamais sorti de son village* ». Il a un frère cadet prénommé Thomas qui est domestique chez Sand depuis quelques temps. En engageant Jean à son service, elle pense dans un premier temps ne pas

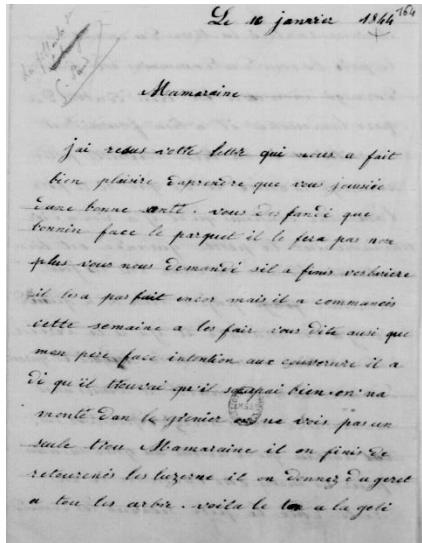
pouvoir garder son frère qui doit donc trouver une place ailleurs. Finalement, elle a gardé Thomas, expliquant à Solange qu'elle n'a pas eu le courage de le renvoyer.

En attendant le remariage de Françoise, l'été 1843 s'est déroulé à Nohant en présence de Chopin bien sûr, mais aussi d'Eugène Delacroix qui a passé une dizaine de jours chez George Sand durant le mois de juillet. Au début du mois de septembre, c'est au tour de Pauline Viardot de rejoindre l'endroit pour y retrouver sa fille. Âgée de 18 mois seulement, la fillette, prénommée Louise, a été confiée par sa mère à George Sand et Chopin à Paris, au moment du départ pour le Berry à la fin du mois de mai. La fillette resta avec eux, sans sa mère, jusqu'au début du mois de septembre. Françoise s'est particulièrement bien occupée de la petite Louise durant l'absence de Pauline Viardot. George Sand a écrit beaucoup de lettres à la jeune maman pour lui raconter comment se déroulait le séjour de Louise à Nohant. Dans une lettre amusante, elle lui raconte que la petite qui commence à « *jaboter* », c'est-à-dire à parler, discute en polonais avec Chopin et en berrichon avec Françoise.

Françoise ne veut pas se marier sans la présence de Maurice, en séjour chez son père au début de l'été, ni celle de Solange qui ne sera en vacances qu'en août. Elle a vu grandir les enfants de sa maîtresse et ne souhaite pas les priver des réjouissances si pittoresques qui accompagnaient alors, selon des traditions et des rites précis, les mariages paysans en Berry. Dans une lettre écrite par Maurice le 31 juillet à sa sœur, depuis Nohant _ peut-être pour la faire patienter autant que pour la faire rire_, il s'amuse à faire écrire dans leur langue plusieurs domestiques de Nohant qui s'adresseraient à « *Mamzelle* » Solange. L'un d'entre eux raconte à la jeune fille que la fête de la sainte Anne approche et qu'après la messe on dansera devant l'église, et si elle n'est pas encore arrivée pour cette fête, elle sera à Nohant pour les noces de Françoise : « *vous serez ben en pour à la noce à la Françoueze ou qu'on se divertira ben et qu'a vous attend et tout le monde arié...* ». La cuisinière quant à elle, toujours sous la plume de Maurice, lui envoie ce petit billet : « *Mamselle Soulange arrivédonvite pour faire marier la Françoise que vous attend et qui veut faire une joli noce* ».



**double portrait de Maurice et Solange par Pauline Viardot dans les années 1840
(Maison de George Sand à Nohant)**



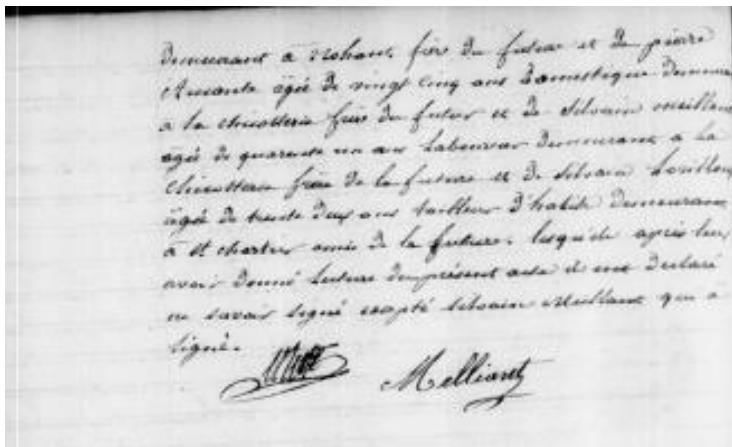
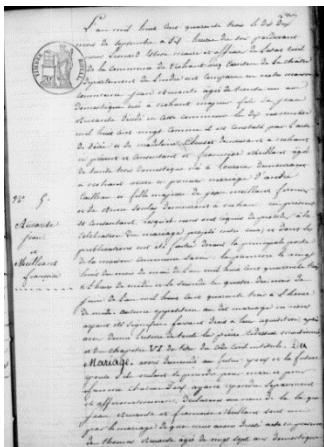
En attendant l'évènement, George Sand donne à Luce des leçons d'orthographe et de calcul. Elle le raconte à Solange en lui disant que sa petite amie a « *beaucoup d'intelligence et de douceur* » et qu'elle est « *curieuse de s'instruire* ». Elle a déjà appris un peu le calcul avec son oncle Denis, et fait très bien « *les trois premières règles avec les centimes...* » (4). George Sand va lui apprendre les règles de la division. Pour l'orthographe, c'est plus dur. Cela est bien visible sur une lettre que Luce a écrite à sa marraine au début de l'année 1844. Cette lettre miraculeuse (6) révèle une Luce très appliquée, mais qui écrit phonétiquement et ne respecte aucune règle...

**lettre de Lucie Cailleau à George Sand, écrite à Nohant le
16 janvier 1844**

La romancière voudrait lui apprendre à écrire correctement « *les mots les plus usuels pour tenir des comptes et faire des notes* ». Si son intelligence est « *assez soutenue* » (elle pense que oui), alors elle lui apprendra un peu de grammaire. Elle écrit à sa fille qu'elle la remplacera dans cet exercice à son retour à Nohant. Solange en pension à Paris et Luce à Nohant, entretenaient une correspondance. Solange avoue à sa mère qu'elle confie parfois ses peines à Luce. L'écrivaine renseigne souvent sa fille de ce qui arrive à « *sa* » Luce quand elle la retrouve à chaque printemps. Malgré cette amitié entre les deux gamines, Solange prend ombrage du temps que sa mère consacre à instruire cette petite paysanne alors qu'elle reproche souvent à sa fille de ne pas travailler assez bien. Solange devait se sentir un peu malheureuse d'être seule à Paris quand ses proches arrivaient à Nohant deux mois avant elle... George Sand rabroue sa fille lorsqu'elle a ce genre de propos en lui expliquant que Luce n'a aucune autre chance d'être instruite un minimum, quand Solange bénéficie de la meilleure instruction possible.

Luce s'applique également à bien travailler à l'aiguille et se rend utile à la maison aux côtés de sa mère. Luce a déjà 15 ans et compte parmi les domestiques de la demeure. Elle a aussi l'âge de s'amuser : elle est allée à l'assemblée du bourg de Vic durant cet été 1843, avec sa cousine Solange, mais il a plu fort ce jour-là...

Le mariage de Françoise eut enfin lieu le 10 septembre. Elle épousa Jean Aucante, rentré au service de George Sand depuis la Saint-Jean. Il a pour témoins ses deux frères : Thomas, domestique chez Sand lui aussi, et Pierre, domestique pour les Meillant à La Chicoterie. Françoise a pour témoins son frère Sylvain et un ami à elle, tailleur d'habits à Saint-Chartier. Seul Sylvain Meillant est capable de signer le registre d'état civil.



déclaration du mariage de Françoise et Jean Aucante dans le registre de l'état-civil de 1843

La fête a eu lieu chez George Sand durant trois jours et trois nuits, comme le veut l'usage. Même si elle n'en dit rien, on peut supposer qu'elle en payé les frais. Elle renseigne quelques-uns de ses proches des « *mille réjouissances champêtres* » occasionnés par ces noces, et de la fatigue qu'elle s'en ressent une fois l'évènement terminé. Sa maison a accueilli beaucoup de monde pendant ces journées consacrées aux bals, à la ripaille et aux cérémonies traditionnelles qui accompagnent un mariage paysan. A une amie, George Sand explique que ces « *trois jours de divertissements effrénés et soixante convives rustiques n'ont pas peu compliqué l'embarras domestique...* ». A Delacroix, elle écrit que cette noce « *a duré trois jours et trois nuits, avec toutes les cérémonies du vieil usage fort enjouées et curieuses...* ». Elle regrette bien que le peintre n'ait pas pu voir tout cela, mais elle espère que d'ici un an ou deux, il assiste à Nohant à la noce de la Luce... Il s'avère que Pauline Viardot était présente à Nohant à ce moment-là. Cette immense musicienne qui s'est appliquée à noter des airs de musique berrichonne, en particulier celui du chant des livrées chanté la veille des noces, a peut-être pu faire ce travail d'écriture mélodique à l'occasion des fêtes du mariage de Françoise...

Durant l'automne, Maurice et Chopin ont quitté Nohant pour Paris un mois avant George Sand et Solange. La romancière est retenue en Berry par d'importants travaux d'aménagement dans son jardin et par le renouvellement de certains baux avec les Meillant pour ses terres, à la saint Martin (11 novembre) comme l'usage le voulait. Dans une lettre écrite à son fils, elle relate l'entrevue qu'elle organisa chez elle, entre son notaire, ses avoués et les différentes parties concernées par ces baux. Ces quelques lignes ponctuées des paroles prononcées en berrichon par le père, la mère et les deux frères de Françoise Meillant, ressuscitent ces figures paysannes installées dans les fauteuils du salon de la romancière avec une sorte de noblesse étonnante. (5)

A la fin du mois de novembre, sur le point de quitter Nohant pour Paris, George Sand écrit à son fils et Chopin qu'elle finit de préparer ses paquets et que « *Françoise fait un poirat superbe pour Maurice. Elle n'en dort pas de l'idée qu'on mangera de son poirat à Paris* ». Françoise n'avait pas le poste de cuisinière, mais devait avoir un talent particulier pour confectionner cette pâtisserie traditionnelle en Berry qu'est le poirat. L'idée que Françoise souhaite gâter Maurice avec son poirat paraît évidente.



le poirat est défini par George Sand dans son roman Le Meunier d'Angibault comme un « gâteau de poires à la crème poivrée »

Rentrée à Paris, George Sand gère Nohant à distance durant l'hiver 1843-1844, comme la lettre que Luce lui adresse en janvier 1844 nous l'indique. La jeune fille capable de lire et d'écrire fait le lien entre la maîtresse de maison et les domestiques vivant sous son toit. Au printemps 1844, George Sand demande à sa fille de renseigner Luce de son arrivée différée à Nohant ; elle lui précise « *Bige-là pour moi, ainsi que sa mère...* ».

C'est à ce moment-là que l'écrivaine voit paraître son nouveau roman : *Jeanne*. Françoise en reçoit la dédicace en ces mots : « *Tu ne sais pas lire ma paisible amie, mais ta fille et la mienne ont été à l'école. Quelque jour, à la veillée d'hiver, pendant que tu fileras ta quenouille, elles te raconteront cette histoire qui deviendra beaucoup plus jolie en passant par leurs bouches.* » Ce roman évoque le destin d'une jeune bergère vivant à Toulx Sainte-Croix, à proximité du site géologique des Pierres Jaumâtres. Il s'agit du premier roman sandien véritablement consacré au monde rural et à la richesse de la culture paysanne (7). La dédicace ne laisse aucun doute sur l'estime que la romancière pouvait alors porter à sa gouvernante et rappelle ses idéologies socialistes. Dans ces années précédant la Révolution de 1848 et l'avènement de la Seconde République, George Sand a essentiellement écrit des romans prônant l'égalité sociale entre le peuple et la bourgeoisie. Quel autre écrivain du 19^{ème} siècle a-t-il fait de l'un de ses domestiques, illettré et de souche paysanne, son dédicataire ? Françoise a-t-elle pris toute la mesure de cette dédicace ? Sûrement pas.



FEUILLETON DU CONSTITUTIONNEL, DU 25 AVRIL.

JEANNE.⁽¹⁾

PROLOGUE.

DÉDICACE À FRANÇOISE MEILLANT.

« Tu ne sais pas lire, ma paisible amie, mais ta fille et la mienne ont été à l'école. Quelque jour, à la veillée d'hiver, pendant que tu fileras ta quenouille, elles te raconteront cette histoire qui deviendra beaucoup plus jolie en passant par leurs bouches. »

*Une du Constitutionnel du 26 avril 1844 qui voit le début de la publication de Jeanne en feuilleton
Dédicace à Françoise Meillant.*

« Tu ne sais pas lire, ma paisible amie, mais ta fille et la mienne ont été à l'école. Quelque jour, à la veillée d'hiver, pendant que tu fileras ta quenouille, elles te raconteront cette histoire qui deviendra beaucoup plus jolie en passant par leurs bouches. »

Dans les montagnes de la Creuse , en tirant vers le Bourbonnais et le pays de Combraille, au milieu du site le plus pauvre , le plus triste,
dédicace à Françoise sur la page du début du roman paru en volume

Le 26 juillet 1844, Françoise accouche de son troisième enfant, un garçon prénommé Jean, comme son père. Dans une lettre adressée à un ami quelques jours après l'accouchement, George Sand lui explique que Solange a tenu l'enfant « *sur les fonts* », c'est-à-dire qu'elle est sa marraine. Le prénom de baptême de Solange étant Gabrielle, le petit garçon se prénomme Jean-Gabriel. Le lendemain de la naissance, Françoise « *a été faire ses relevailles à l'église. Les femmes sont très catholiques ici et fortes comme des chevaux... »* ». La romancière écrit à son ami que c'est à cette paysanne ne sachant pas lire qu'elle a dédié

Jeanne. Elle précise que cette femme est un « *ange* », « *une amie de cœur, une amie véritable...* ». Son époux, surnommé « *le Cante* » par Sand, est un « *homme excellent* ». Elle écrit qu'il est un « *ouvrier à tout faire* », comme l'était avant lui André Cailleau. Il s'occupe par exemple de l'entretien des voitures hippomobiles, de les conduire, ou bien d'acheter du fumier pour le jardinier.

Au printemps 1845, en avril, la romancière à Paris voudrait rentrer à Nohant un peu plus tôt que d'habitude, mais une épidémie de typhus, maladie assez commune alors mais dangereuse et contagieuse, sévit dans le village. Le docteur Pajot, de La Châtre, lui a fait dire de ne pas venir car « *le mal est dans la maison* » : le mari de Françoise en est atteint. Luce a écrit à sa marraine et lui a dit que le docteur pensait que cette maladie serait longue pour son beau-père. Un mois plus tard, Aucante est toujours bien atteint. La romancière s'en inquiète pour lui car il est peut-être en danger de mort, et pour Françoise, à nouveau frappée par un malheur. Elle donne des consignes à son frère pour sortir le malade de sa chambre, aérer cette pièce et y faire brûler du genièvre afin d'assainir l'air. Son ami, le docteur Papet, lui conseille d'attendre encore avant de revenir vivre à Nohant, à cause des « *miasmes* » présents dans l'air qui sont dangereux.

George Sand arrive finalement à Nohant à la mi-juin ; elle est accompagnée de Pauline Viardot qui séjourne chez elle durant deux semaines. A cette époque, le train dessert Orléans depuis Paris, ce qui permet aux voyageurs de faire désormais une partie du trajet en chemin de fer. Pour le voyage retour de Pauline à Paris, George Sand aurait voulu accompagner elle-même la jeune femme en voiture jusqu'à la gare d'Orléans, mais elle a délégué sa cuisinière pour cette mission. Elle écrit au mari de Pauline qu'elle aurait préféré que Françoise s'en charge car Pauline la connaît bien et l'estime, mais cette dernière « *depuis la maladie de son houmme est trop démoralisée pour être bonne à rien...* ». Jean Aucante a fini par se remettre, mais on constate un changement dans les relations entre Sand et ce couple à partir de ce moment-là. La romancière va commencer à se plaindre de leur comportement et ne plus leur accorder autant d'estime et de confiance qu'auparavant.

En septembre 1845, elle se plaint d'une négligence de Françoise « *devenue imbécile d'amour pour son jeune époux* » : elle a oublié de s'inquiéter du manque d'huile végétale pour les lampes de Nohant. George Sand écrivant la nuit, elle consommait de grandes quantités d'huile car la lumière des bougies était très incommodante pour ses yeux, lui déclenchant de terribles migraines ophtalmiques depuis quelques années, l'obligeant parfois à vivre dans le noir.

Assez tardivement dans le courant de l'automne, comme à son habitude, George Sand et sa famille abandonnent Nohant à la gouvernance de Françoise et son époux. Elle prend alors Luce à son service : la jeune fille va donc passer tout l'hiver et le début du printemps à la capitale, au service de la famille Sand toute entière. Solange ayant terminé son instruction, partage désormais le quotidien parisien de sa mère, de son frère et de Chopin. Dans les premiers jours de décembre, avant de rejoindre Chopin qui les attend à Paris, George Sand et ses deux enfants séjournent durant une semaine au château de Chenonceau, propriété d'un de ses cousins (8). Luce de son côté, fait le voyage jusqu'à la capitale en compagnie d'une petite cousine de l'écrivaine, Augustine, intégrée au clan Sand depuis peu. Des demoiselles ne peuvent décemment pas voyager sans être accompagnées, alors Hippolyte se fait leur chaperon durant le trajet en diligence. Le 3 décembre, depuis Orléans où il les a mises au train, il écrit à sa sœur qu'il a bien fait de ne pas les laisser seules dans la diligence à cause de certains « *flâneurs... qu'un joli minois enchantera...* ». Il lui précise qu'Augustine et lui étaient dans le compartiment central de la voiture, le plus confortable, tandis que Luce était installée dans « *la rotonde* », à savoir le compartiment arrière.

Luce ne semble pas avoir eu le mal du pays comme sa mère l'avait eu quelques années plus tôt ; elle n'a pas souhaité rentrer à Nohant avant le mois de mai 1846, en même temps que ses maîtres. Pour une jeune paysanne de 18 ans qui n'avait jamais quitté le bourg de Nohant, voir Paris a dû être une sacrée aventure... Nous savons grâce à une lettre de Chopin écrite à sa famille, qu'un soir du mois de décembre, toute la famille Sand assiste à la représentation d'un mélodrame au théâtre de la Porte Saint-Martin. *Marie-Jeanne ou la femme du peuple* raconte l'histoire d'une ouvrière qui abandonne son enfant ; c'est l'immense comédienne Marie Dorval, au talent reconnu unanimement, amie de toujours de George Sand, qui joue le rôle principal. Luce est de la partie. George Sand rapporte à son frère quels propos elle a eus, dans sa langue vernaculaire, en voyant ce spectacle et les habitudes des spectateurs qui lui ont paru bien étranges : « *La Luce trouve le spectacle ben brave mais ceux gensses qui vous argadont à travers des culs de bouteille en mode de linettes, ça y convint pas. C'est des argadures trop effrontées.* » Ceci fait allusion à l'usage de jumelles pour mieux voir les comédiens en scène... La romancière précise que la jeune fille « *s'amuse beaucoup jusqu'à présent* ».



Le théâtre de la Porte Saint-Martin



Marie Dorval

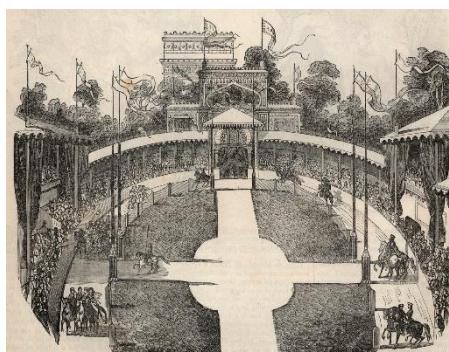


les comédiens de la pièce en scène

En janvier 1846, George Sand renseigne Hippolyte sur le fait que Luce est bien gentille et ne s'ennuie pas à Paris, mais elle est bien malheureuse de la mort de son grand-père maternel, dont elle vient d'apprendre le décès. C'est par le biais de sa mère qu'elle a été informée : elle a chargé quelqu'un de lui écrire pour lui annoncer la triste nouvelle. George Sand estime que Françoise aurait pu attendre que sa fille revienne à Nohant pour lui apprendre ce décès. Loin des siens, sans possibilité d'assister à l'enterrement de son grand-père, Luce « *est dans les larmes... Au contraire, on s'est grandement dépêché de l'en informer brutalement. Mais voilà comme ils sont chez nous...* ».

Dans les premiers jours de mai, juste avant de rentrer à Nohant, George Sand emmène Solange et Luce à l'hippodrome de l'Etoile, à proximité de l'Arc de triomphe, où de grands spectacles équestres étaient donnés. La romancière et sa fille étaient de grandes cavalières. Dans une lettre écrite à Maurice alors en séjour dans le Lot-et-Garonne chez son père, elle écrit qu'elles ont assisté à des courses de chars conduits par des femmes « *avec leurs gros*

bras blancs au soleil, les carrousels etc, tout cela est superbe en plein jour dans ce grand espace. Les femmes sont plus adroites et plus hardies que les hommes. Cela monte à la tête de Solange qui voudrait en faire autant. La Luce en ouvrait une gueule comme celle de Briquet... ». Briquet est un caniche, un des nombreux chiens de compagnie de George Sand.



L'hippodrome de l'Etoile et ses courses d'Amazones

Quelques jours plus tard, Luce est de retour au pays puisque George Sand et ses proches (excepté Maurice toujours chez son père) réintègrent Nohant. C'est alors que le comportement inadmissible de Françoise et de son époux, aux yeux de la maîtresse de maison, va mettre le feu aux poudres ! Le 8 mai, Sand écrit à son fils que tout juste arrivés dans la nuit, Françoise lui a fait « *une scène de poissarde* » car elle lui demandait d'aider Luce « *morte de fatigue* ». Elle compte bien la remercier à la Saint-Jean ! Elle sera bien heureuse de se débarrasser également de son mari « *qui est devenu paresseux depuis sa maladie, et qui se croit mort chaque fois qu'il éternue, quoiqu'il soit gras comme Quot-Quot...* ». Quot Quot étant un gros cheval de trait... Un mois plus tard, la chose est actée. George Sand garde Luce à son service et s'inquiète de remplacer Aucante ; elle pense que le nouveau travaillera aussi bien « *que le Cante qui est une tortue et qui, gras et frais comme un moine, se croit toujours mourant...* ». A une amie qui connaît bien Françoise, l'écrivaine raconte qu'elle l'a congédiée car elle l'a reçue chez elle « *comme si je m'emparais malgré elle de sa maison* ». Elle la qualifie de folle et tient ce propos sans appel, révélateur de sa déception : « *Décidément quand on fait du bien aux gens sans éducation, il faut s'attendre à en recevoir des injures. J'en prends mon parti...* ». En même temps, George Sand décide de se séparer de son jardinier, un homme âgé qui était à son service depuis toujours. Depuis longtemps déjà, elle savait qu'il abusait de sa confiance en gardant pour lui plus d'argent qu'il ne le devait de la vente des fruits ou légumes que George Sand ne consommait pas. Après avoir longtemps fermé les yeux, puis après plusieurs rappels à l'ordre sans résultats, elle le renvoya. Frédéric Chopin, témoin de ces évènements, s'offusque dans une lettre écrite à sa famille, du fait que « *la brave Françoise* » et le vieux jardinier, « *les deux plus anciens serviteurs* » soient ainsi limogés. De son côté, George Sand ne comprend pas qu'il soit « *effaré de ces actes tardifs de rigueur. Il ne conçoit pas qu'on ne supporte pas toute la vie ce qu'on a supporté 20 ans. Je dis, moi, que c'est parce qu'on l'a supporté 20 ans qu'on a besoin de s'en reposer...* ».

Dans une lettre rédigée plus d'un an après ces « *orages domestiques* », George Sand tient un propos triste mais réaliste. Après avoir peut-être réfléchi à tout cela, on comprend qu'elle n'a pas digéré sa déception. Elle s'adresse à une amie à elle qui connaît aussi des embêtements domestiques. Elle exprime l'idée que souvent l'indulgence et la bonté offertes par un maître à ses « *gens* » n'empêchent pas d'être volé ou mal servi. Elle pense que la servitude dans laquelle ils se trouvent les empêche d'aimer sincèrement leurs maîtres quand ces derniers peuvent contracter pour eux une amitié sincère. Si un maître leur rend un grand service, alors les exigences demandées par ce dernier peuvent

être vécues par les domestiques comme des contrariétés impardonnable. Elle conclue sa réflexion en ces termes : « *Il faudrait les traiter comme des fonctionnaires dans notre intérieur, leur témoigner plus d'égards que de tendresse, leur montrer plus de justice que de confiance et surtout ne pas transiger avec une première trahison, car alors ils se regardent comme nécessaires et se les permettent toutes...* ». Elle revient sur le renvoi de son jardinier qui, finalement, est « *sorti riche* » de chez elle et ajoute que Françoise est « *riche aussi* ». Il est assez probable en effet que Françoise économisa un peu d'argent grâce aux nombreuses libéralités et aux avantages que Sand lui accorda pendant 20 ans.

A partir de ce moment-là, il n'y a plus aucune mention de Françoise et de son époux dans la correspondance de George Sand. Leurs existences nous échappent donc. Pourtant, quelques notes de sa part, ainsi que les recensements et les registres de l'état-civil nous informent encore un peu, du cours de leurs vies. En 1846, le recensement de population du bourg de Nohant montre que le foyer n°11 est constitué par Jean Aucante, désigné comme « *journalier* », Françoise son épouse, et Jean, leur fils de 2 ans. La seconde fille de Françoise, Marie-Françoise, âgée de 15 ans, est quant à elle toujours recensée au foyer de ses grands-parents Meillant à La Chicoterie. Le foyer de George Sand compte Cailleau Lucie, âgée de 19 ans, recensée comme domestique.

A l'automne 1846, alors que Chopin rentre à Paris, la romancière et ses enfants restent à Nohant. Solange a rencontré un jeune homme qui passe du temps auprès d'eux : leur mariage se profile à l'horizon. Sa mère est préoccupée de cela, mais aussi de la misère qui s'installe dans son village à cause des récoltes en blé qui ont été très mauvaises cet été là, sachant qu'elles l'avaient déjà été l'été précédent. Beaucoup de familles du village vont être en peine ; Sand s'inquiète auprès des autorités de trouver des solutions.



Solange Sand portraituree par son époux

Elle a finalement gagné Paris dans les premiers jours de février, accompagnée de Solange et de Luce. C'est durant ce séjour parisien que Solange rencontra le statuaire Jean-Baptiste Clésinger dont elle s'éprit subitement, ce qui annula son projet de mariage avec le jeune homme rencontré quelques mois plus tôt. Les trois femmes reviennent deux mois plus tard en Berry ; une lettre de Chopin à sa famille nous apprend que Luce est renvoyée par la romancière, mais Solange devenue Mme Clésinger en mai, la prend à son service ! Solange et son époux s'établissent à Paris et installent donc Luce auprès d'eux. Durant l'automne, George Sand se plaint auprès d'une amie de la manière dont Solange et Luce la traitent, sans donner plus de détails...

Après les évènements révolutionnaires de février 1848 et la répression du gouvernement contre le peuple parisien en juin, la romancière s'inquiète du sort de personnes de son entourage dont elle est sans nouvelles. Elle écrit à Augustine qu'elle n'a aucune nouvelle de Solange, mais que la Luce a écrit à sa mère « *qu'elles s'étaient sauvées à Versailles où elles n'ont couru aucun danger* ».

Jusqu'à quand Luce resta au service du couple Clésinger qui commença à battre de l'aile quelques années seulement après leur mariage ? Nous ne le savons pas. Lors de ses séjours parisiens en 1852 et 1853, George Sand note à plusieurs reprises dans ses agendas (9) que Luce vient lui rendre visite.



George Sand portraituree en 1852 par Alexandre Manceau

Agenda de George Sand de 1852, c'est le 25 octobre que la Luce est venue lui rendre visite à son appartement parisien

A la date du 6 juin 1853, la romancière note dans son agenda qu'à Nohant, « *Françoise est venue avec sa fille Marie, inviter à la noce* ». Il ne fait aucun doute, malgré la multiplicité des Françoise et des Marie à Nohant-Vic, qu'il s'agit de Françoise Meillant et de sa fille Marie-Françoise qui, à 22 ans, est en âge de se marier. Quelques jours plus tard, le 14 juin, George Sand écrit : « *La filleule de Maurice se marie. Solange va à la noce* ». La dénommée Solange est une de ses domestiques. Marie-Françoise Cailleau ne s'est pas mariée à Nohant-Vic mais à Montgivray. Le registre de l'état-civil de cette commune atteste qu'elle épouse Chartier Moreau, natif de ce village, « *laboureur* », domicilié chez ses parents. Son père est qualifié de « *propriétaire* ». Marie-Françoise est qualifiée de « *domestique à La Chicoterie* ». La mariée a pour témoin Jean Aucante, son beau-père. Un contrat de mariage a été déposé chez notaire ; Chartier Moreau a signé le registre de l'état-civil d'une belle écriture ; Marie-Françoise a exprimé le fait de ne pas savoir signer. George Sand nous apprend que Maurice était donc le parrain de la seconde fille de Françoise Meillant, ce qui n'a rien d'étonnant puisque sa mère était la marraine de Luce, la sœur de Marie-Françoise, et Solange celle de son demi-frère Jean Aucante fils.

Si Françoise dut être heureuse de marier sa cadette, elle fut sûrement bien malheureuse de perdre son ainée. La correspondance de George Sand et de Solange nous apprend le décès de Luce à Paris en 1855. Alors que George Sand est en voyage en Italie en mars, elle écrit à sa fille pour lui demander si elle-même est partie en voyage comme elle l'avait prévu. Au mois de janvier, la fille de Solange, dite « *Nini* », âgée de 6 ans, est décédée dans des circonstances dramatiques. Ces voyages étaient salvateurs pour la mère et la fille. Solange répond que son médecin lui a interdit de partir à cause de ses problèmes de santé et elle ajoute ces mots terribles : « *La pauvre Luce doit être morte à l'heure qu'il est. J'y suis allé tantôt, elle était presque finie...* ». Georges Lubin à qui l'on doit la publication de la correspondance générale de George Sand, précise que Luce est décédée de la typhoïde ; nous ignorons de quelle source il tient cette information. Une lettre de Solange l'a sûrement renseigné quant à ce détail. En consultant l'état-civil reconstitué de Paris (10), nous apprenons en effet que Luce est décédée le 16 mars 1855, à son domicile de la rue Pigalle à Paris. Elle est déclarée « *sans profession* ». Cet acte de décès reconstitué a été demandé en 1872 par le mari de Luce, un dénommé Claude Coutret. Il comporte de nombreuses lacunes : le mari de Luce ne semble pas connaître grand-chose de sa belle-famille. Il n'est pas précisé si le couple avait des enfants. Ainsi Lucette, la fillette aux violettes, est morte à 26 ans, loin de son village de Nohant... Françoise a donc perdu sa fille ainée quelques semaines après que George Sand a perdu sa petite-fille chérie...

OCTOBRE.

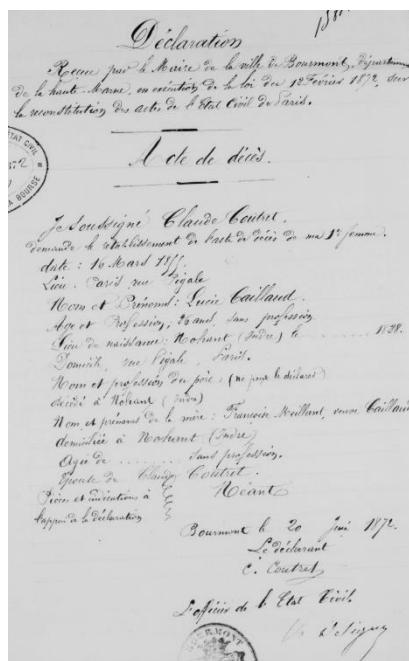
Le 25, LUNDI. — Crépin s. C. — 299—67
et par une belle Madame veuve -
Visite à l'hôtel **la luce** Calanotte.
Mme Luce est mariée, pendant son
absence visite à Drigny. Fourmis.
Napoleon. M. Polanyi. Madam
Luce et veuve est. M. Polanyi
Calanotte. Madame. Mme. —
après elle va à la campagne
Telle voie en même temps. le 2^{me}
acte du Demon a fini. elle trouve
un polonois à la commode.

Les années passent sans que George Sand nous renseigne à nouveau sur la famille de Françoise jusqu'en 1867. Dans son agenda, la romancière note à la date du 30 septembre le propos suivant : « *Maurice rassemble 10 pompiers en uniforme et fait manœuvrer à sec au poirier du chien. Je vas les voir avec Lina, Cocotte et la nounou. Cocotte est enchantée de voir reluire les casques. Le père Cante, fier de voir son gars costumé ben délicatement...* ». Maurice qui a créé le corps de pompiers de la commune en 1848 lorsque qu'il en fut maire au moment de l'avènement de la Seconde République, a fait partie de ce corps durant 20 ans et l'a parfois commandé. En 1862, il a épousé Marcelina Calamatta, dite Lina, et fut père d'une fille en 1866, prénommée Aurore désignée « *Cocotte* » dans ces propos. Celui que George Sand distingue comme le « *Père Cante* » pourrait bien être Jean Aucante, dit « *le Cante* », l'époux de Françoise, dont le fils Jean-Gabriel aurait donc intégré le corps des pompiers de Nohant-Vic. Le jeune homme, désormais âgé de 22 ans, était en âge d'être pompier.

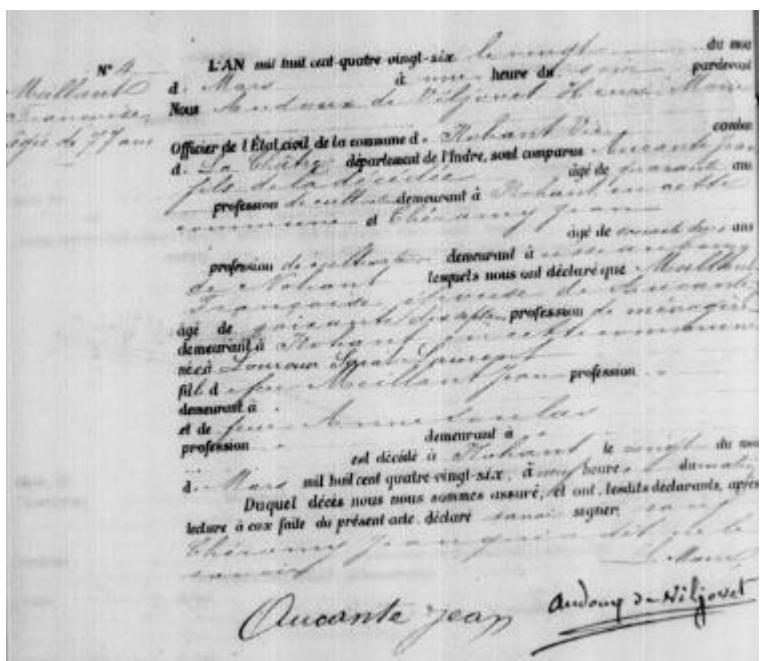
Il est alors aussi en âge de se marier : c'est ce que George Sand nous apprend à la date des 4 et 5 juin 1867 et que l'état-civil nous confirme. Dans son agenda, la romancière a noté à la date du 4 juin « *La noce du fils Aucante vient...* » ; le lendemain, elle écrit : « ... *le retour des noces : chou du fils Aucante* » (11).

L'état-civil confirme bien que Jean Aucante, « *cultivateur* » fils de Jean Aucante, lui-même « *cultivateur* », et de Françoise Meillant, tous trois domiciliés à Nohant, épouse le 4 juin 1867 Marguerite Meillant, âgée de 16 ans. La jeune fille, née à Nohant, est la fille de Marie Augras et de feu Sylvain Meillant, à savoir le frère de Françoise. Jean Aucante fils épouse donc une nièce de sa mère, sa demi-cousine.

Les recensements de population de Nohant-Vic nous informent qu'au fil des années, le fils Aucante et son épouse vivent au sein du même foyer que Jean Aucante père et Françoise. En 1872, les deux hommes sont désignés comme exerçant le métier de vigneron ; leur foyer a été agrandi par la naissance de deux fils pour Jean, âgés de 8 et 2 ans. Le recensement de 1886 indique qu'Aucante père, âgé de 73 ans, est désormais veuf et vit au foyer de son fils, père de quatre enfants. L'état-civil nous informe que Françoise Meillant est décédée à Nohant-Vic le 20 mars 1886 ; elle avait 77 ans. C'est son fils qui a déclaré le décès ; il a signé le registre.



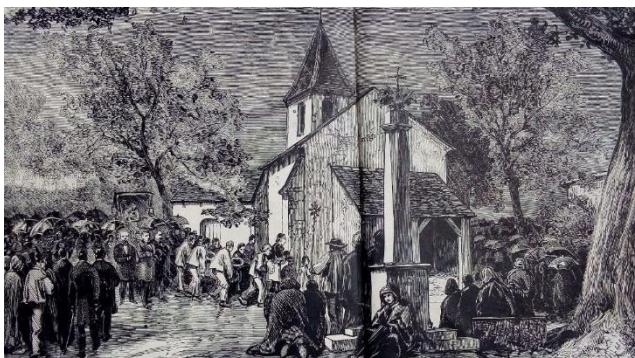
acte de décès reconstitué de
Lucie Cailleau (Archives de Paris)



acte de décès de Françoise Meillant

Dix ans plus tôt, George Sand était morte chez elle le 8 juin 1876. On sait que deux jours plus tard, son enterrement a réuni une foule de paysans à l'église du bourg de Nohant et au sein du petit cimetière privé de la famille Sand. Gustave Flaubert, grand ami des dernières années de Sand, écrit à ses proches que « *Les bonnes gens de la campagne pleuraient beaucoup autour de sa fosse. Dans ce petit cimetière de campagne, on avait de la boue jusqu'aux chevilles. Une pluie douce tombait. Son enterrement ressemblait à un chapitre d'un de ses livres...* ». Sur les gravures de presse illustrant l'évènement, on voit beaucoup de paysannes portant la longue capiche noire de circonstance. 30 ans après avoir quitté le service de George Sand qui lui avait accordé sa confiance, son affection et son soutien en toutes circonstances, Françoise se trouvait-elle parmi ces femmes pour pleurer la bienfaitrice de sa famille ? On ne le saura malheureusement jamais.

Vinciane Esslinger, guide chez George Sand à Nohant



illustrations de l'enterrement de George Sand dans la presse de l'époque

Notes

(1) Etat-civil de Montgivray, année 1837.

(2) A cette date, George Sand a vendu cette œuvre à un ami de confiance en lui expliquant que sa « bonne » et sa « filleule » posaient pour le peintre.

(3) Nous ne savons pas d'où lui vient ce bien, mais la matrice cadastrale de 1843 indique bien que Françoise veuve Cailleau est propriétaire de cette demeure. La déclaration de succession d'André en 1837, n'indique pas que sa veuve hérita de ce bien ; il était seulement propriétaire de biens meubles et de quelques parcelles de terre sur la commune de Nohant-Vic.

(4) Il doit s'agir de l'addition, de la soustraction et de la multiplication, avec virgule !

(5) Extrait de cette lettre, *Correspondance générale de George Sand*, éditée par Georges Lubin, tome 4, lettre n°2756, p.295 :

« Aujourd'hui nous avons eu grande assemblée : Moulins, Fleury, Duteil, Polite, le père et la mère Meillant, Denis et Sylvinet, pour régler les articles du bail. Le père et la mère étaient assis dans le salon sur des fauteuils. Le père écoutant, n'entendant et ne comprenant rien, mais représentant le fantôme de l'autorité paternelle ; ne demandant pas d'explications, mais sanctionnant par sa présence les engagements que prenaient ses enfants pour lui, et en son seul nom. Denis très calme, très ferme, très juste, très droit, à la fois prudent et confiant, et disant de temps en temps, Silence ! d'un ton doux mais absolu, à Sylvain qui a l'esprit plus prompt que lui, qui comprend la procédure comme un notaire, et tout en me montrant la plus grande confiance, frappait juste sur les tergiversations d'Hippolyte, et les mettait à néant. Mais Denis reprenait : j'arrangerons ça, silence ! Et Sylvain de se taire comme par un ressort. La mère ne disait qu'un mot, toujours le même : D'abord que nou't'dame vous le prémet ! y a pas besun d'zou z'écrire. Selon elle, toutes ces écritures ne riment à rien et ne valent pas une promesse. Elle traiterait les affaires comme les Turcs. Cette famille des Meillant est vraiment un beau type de droiture, de gravité et de hiérarchie patriarcale dans la famille... ».

(6) Cette lettre fait partie d'un lot de lettres écrites et adressées à Solange conservé à la BNF. En voici la translation intégrale respectée : elle est écrite phonétiquement, sans respect des règles d'orthographe, de conjugaison ou d'accords. Elle ne comporte aucune ponctuation, ni majuscules aux noms propres, peu d'apostrophes. Suit l'explication de quelques éléments donnés par Luce pour une meilleure compréhension de ses propos.

« 16 janvier 1844, Mamaraine

J'ai resus votre lettre qui nous a fait bien plaisir d'apprendre que vous jouisié d'une bonne santé. Vous desfandé que bonnin face le parquet il ne le fera pas non plus vous nous demandé sil a finis vos bariere il les a pas fait encor mais il a commancés cette semaine a les fair vous dite aussi que mon pere face intention aux couverure il a dit qu'il trouvai qu'il socupai bien. On na monté dan le grenier on ne vois pas un seul trou Mamaraine il on finis de returnés les luzerne il on donnez du geret a tou les arbre. Voila le ten à la gelé il vont ranteré la terre du canal dans le prés la cour du dommaine est finis darangé mon oncle est bien conten du pere Lamouche il a bien fournis des ouvrilié et il on bien travaillé pour arrangé la coure il dit que si le pere lamouche continu qu'il y a rien a dire ma mamarraine la petite gurande est bien retablis elle vas au chan tous les jour monsieur pajeot vien bien quand il y a des malade il y a u la verdier il est venus et il la saigne le garcon du merleau a été malad il est venus aussi ma maraine vous aviez di de prendre les rateau qu'il restai au gran moulin pour les mettre chez l'amouche il en reste deux le père silvino les demande pour quil en manque chez lui ma mer lui a dit que oui mais qu'elle voulai savoir si vous étié consante mamaraine on les feras pas mettre avan dix ou douz jour afin si le falait vous oriez le temp de nous le defandre. Adieu mamaraine je finis ma lettre en vous embrasan de tou mon cœur inci que ma mer mil choses honnête de notre par a monsieur maurice et a monsieur chopin bien des choses à suzane de notre part dite lui que nous serons cotente quand vous ariveré tous a nohant. »

« Bonnin » = Pierre Bonnin, menuisier du village, employé par George Sand pour toutes sortes de travaux / « Mon père » = elle désigne le second mari de sa mère, Jean Aucante / « Mon oncle » = Sylvain ou Denis Meillant / « Le père Lamouche » = métayer des Meillant / « La petite gurande » = sûrement une jeune fille du village dont le patronyme est Gurande / « Gran moulin » = lieu-dit à Montgivray, sur l'ancien domaine de Côte-Noire acheté par les époux Dudevant, puis vendu et disloqué par la suite / « Monsieur Pajeot » = Armand Pajot, médecin à La Châtre / « Le père Sylvinau » = personnage indéterminé mais devait être lié au domaine de Sand d'une manière ou d'une autre.

(7) C'est aussi le premier roman de George Sand à paraître en feuilleton dans un journal d'informations : *Le Constitutionnel*, un quotidien.

(8) Un cousin du côté de son grand-père paternel : le fils de la demi-sœur de son père.

(9) Les agendas sont des éphémérides dans lesquels George Sand faisait consigner ou consignait elle-même tout ce qu'elle jugeait important de noter. Ces notes écrites télégraphiquement ne donnent pas d'informations intimes, mais plutôt des renseignements d'ordre pratique. Il existe 26 agendas, tenus de 1852 à 1876. Ils sont conservés à la BNF.

(10) Une partie de l'état-civil de Paris a été reconstitué car l'incendie de l'Hôtel de Ville durant la Commune en 1871, a détruit une partie de ces archives.

(11) George Sand fait allusion au rite du chou au lendemain du mariage, dont elle fait une description précise en 1846 dans *Les Noces de campagne*, appendice de *La Mare au diable*, puis dans un article de presse pour *L'Illustration* en 1851.

Bonne et heureuse
année 2026



Vœux du Maire
Vendredi 16 janvier 2026
Salle des Fêtes à 19h30